



Plan local d'urbanisme

Commune de Duppigheim (67)

Diagnostic territorial

Document de travail à destination des personnes publiques associées

Novembre 2019





SOMMAIRE

1-TERRITOIRE COMMUNAL	7
Géographie.....	7
Historique.....	9
2-TERRITOIRE SUPRA-COMMUNAL	10
La communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig	10
Le Pays Bruche Mossig Piémont	11
3-DOCUMENTS AVEC LESQUELS LE PLU DOIT ETRE COMPATIBLE	12
Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Bruche.....	12
4-DOCUMENTS QUE LE PLU DOIT PRENDRE EN COMPTE	14
Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET)	14
5-TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENT	15
La desserte routière.....	15
La desserte ferroviaire.....	17
La desserte aérienne.....	18
La desserte par le bus	18
Les itinéraires cyclables.....	19
La prépondérance de l'usage de la voiture	20
Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public	21
6-RESEAUX TECHNIQUES	23
Eau potable.....	23
Assainissement	24
Sécurité incendie	25
Electricité	25
Gaz.....	25
Gestion des déchets	25
Réseaux numériques	26
7-DEMOGRAPHIE	27
Un ralentissement de la croissance démographique ces dernières années	27
Projection démographique à l'horizon 2035	28
Un vieillissement de la population peu marqué.....	28
Un desserrement des ménages important mais structurel.....	29
Une augmentation de la part des personnes vivant seules.....	30
Chiffres clés.....	30
8-HABITAT	31
Une croissance continue du parc de logements depuis plusieurs décennies.....	31
Une majorité de logements individuels qui s'atténue légèrement ces dernières années.....	31
Un taux de logements vacants révélant un marché immobilier fluide.....	32



Peu d'évolution concernant la taille des logements	33
Un parc social très peu présent.....	34
Un parc de logements relativement récent.....	34
Habitat et performance énergétique.....	34
Habitat spécifique	34
La politique intercommunale en matière de logement.....	35
Les objectifs du SCoT de la Bruche en matière de logements.....	35
Chiffres clés.....	35
9-EMPLOIS.....	36
Une part relativement importante d'actifs travaillant à Duppigheim	36
Duppigheim, pôle d'emplois	36
Un taux de chômage relativement faible	37
Chiffres clés.....	37
10-ACTIVITES ECONOMIQUES.....	38
Une activité agricole tournée vers la polyculture.....	38
L'activité forestière.....	42
Une offre en commerces et services de proximité.....	43
Les zones d'activités économiques.....	43
L'activité touristique.....	44
11-EQUIPEMENTS PUBLICS ET VIE SOCIALE.....	45
Equipements administratifs et sociaux.....	45
Equipements sportifs et culturels	45
Equipements scolaires et périscolaires	46
L'offre sur le territoire intercommunal.....	46
Le tissu associatif.....	46
12-PATRIMOINE	48
Monuments Historiques.....	48
Patrimoine bâti	48
Archéologie.....	49
13-DEVELOPPEMENT URBAIN	51
Une morphologie de village groupé.....	51
Les caractéristiques de la trame viaire.....	52
Les caractéristiques du tissu bâti.....	53
Les entrées d'agglomération et les espaces de transition urbaine.....	57
Carte de synthèse du développement urbain.....	60
14-CONSOMMATION FONCIERE DE 2007 A 2017	61
Progression de l'urbanisation ces dix dernières années.....	61
Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	63
15-POTENTIEL DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	65
Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis existants.....	65
16-BESOINS FONCIERS EN EXTENSION A L'HORIZON 2035.....	69





1- TERRITOIRE COMMUNAL

Géographie

La commune de Duppigheim se situe en région Grand Est, plus précisément en Alsace et dans le département du Bas-Rhin. La ville de Strasbourg est distante d'une dizaine de kilomètres environ à vol d'oiseau.

Duppigheim fait partie de l'arrondissement et du canton de Molsheim.

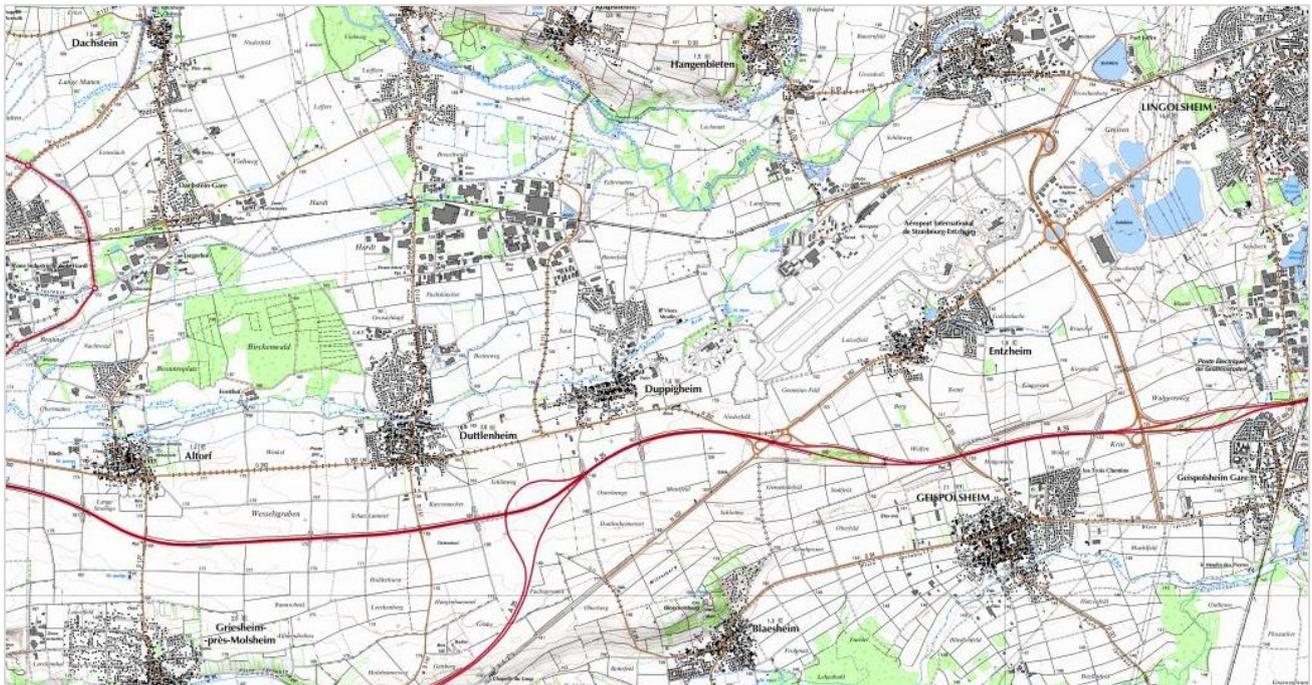
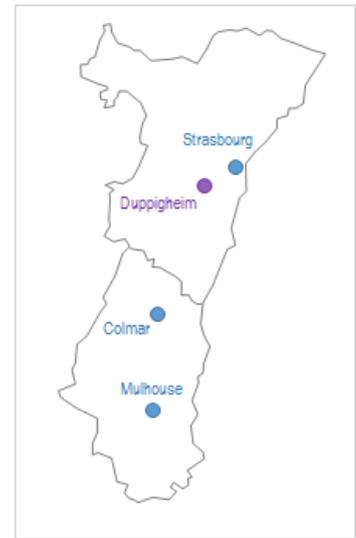
Le territoire communal s'étend sur 7,4 km² et accueille 1 566 habitants (INSEE 2014), soit une densité de population de 212 habitants/km².

Les communes limitrophes sont les suivantes : Ernolsheim-Bruche, Kolbsheim, Hangenbieten, Entzheim, Blaesheim, Duttlenheim.

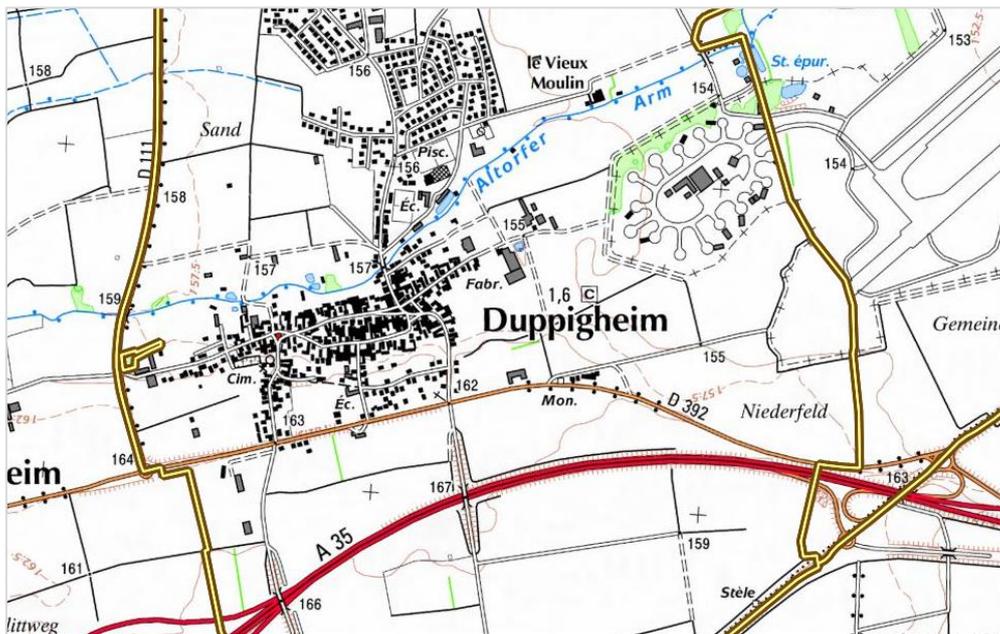
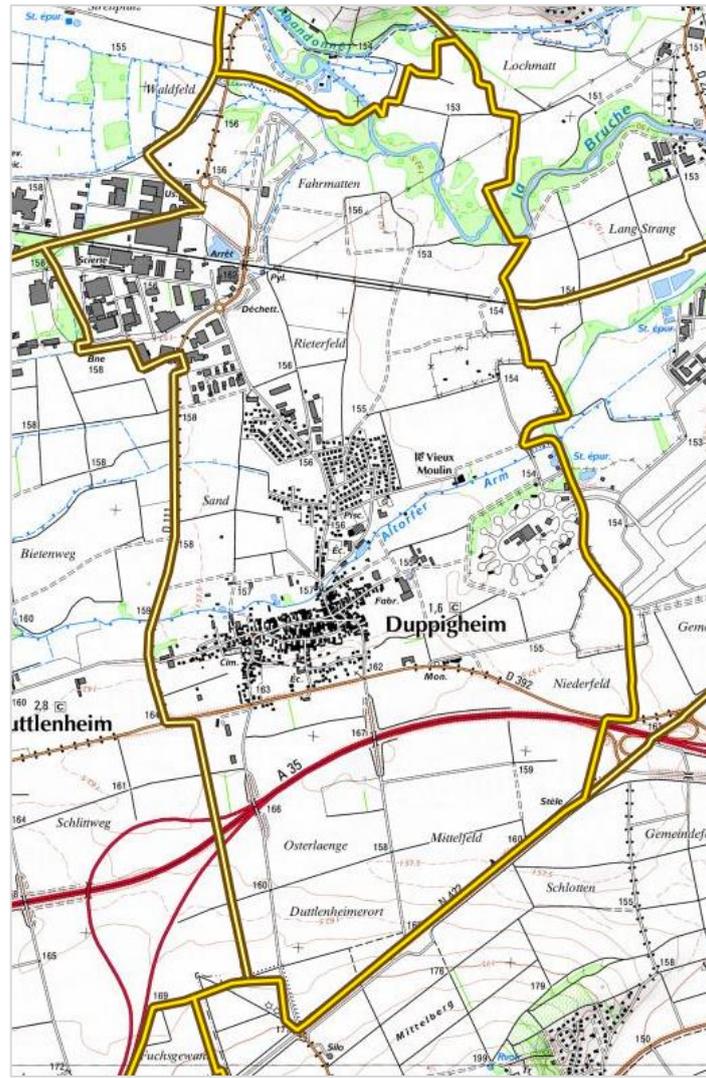
Un petit espace boisé situé à l'ouest du village constitue une enclave appartenant à la commune de Duttlenheim.

Duppigheim bénéficie donc d'une situation géographique stratégique, entre Strasbourg et Molsheim, et d'une desserte autoroutière (A35). La commune constitue un pôle économique qui offre plus de 2 000 emplois, en particulier avec la présence du parc d'activités de la Plaine de la Bruche (zone qui s'étend sur Duppigheim, Duttlenheim et Ernolsheim-Bruche).

Le territoire est toutefois soumis à différentes contraintes et nuisances liées à cette situation (nuisances sonores liées aux infrastructures de transport terrestre et aérien, sites industriels) ainsi qu'au risque d'inondation. Ces facteurs impliquent un encadrement du développement urbain pour préserver un cadre de vie de qualité.



Cartes topographiques IGN – Source : Géoportail





Historique

« Le village de Duppigheim, tel qu'on le voit aujourd'hui lorsqu'on quitte Strasbourg pour se diriger vers la vallée de la Bruche, ne présente pas, apparemment, beaucoup de vestiges historiques. Il n'y a ici ni mur d'enceinte, ni ruine de château qui puissent guider nos recherches ou notre imagination sur les traces du passé.

Pourtant, le site de Duppigheim était certainement habité par l'homme depuis bien des siècles : en effet, on trouve, sur une carte répertoriant les "tumuli" en Alsace, le nom de Duppigheim. Cette carte est exposée au musée préhistorique, à Strasbourg, au sous-sol du palais des Rohan. Ce premier écrit nous livre l'orthographe de Dubinheim, qui changera bien des fois au cours des siècles, devenant tour à tour Tubinch en 1163, Tubikein en 1212, Dubinken en 1245, Dubingheim en 1336 ou encore Duppischen en 1595. On trouve même Dipigh, Dippiche ou Dippje, qui rappellent beaucoup la prononciation en dialecte alsacien.

L'œuvre Saint Thomas, de Strasbourg, possède également des terres à Duppigheim : en 1163, le roi Frédéric 1 le déclare libres d'impôts. En 1211, on relève, parmi les propriétaires terriens, l'abbaye de Murbach, dans le Haut-Rhin qui fut en son temps une célèbre collégiale augustinienne. A partir de 1269, le village, qui faisait partie de l'évêché de Strasbourg a été loué aux comtes de basse Alsace, qui le sous-louèrent eux-mêmes aux seigneurs de Hohenstein et de Landsberg, deux familles nobles alsaciennes.

Lorsque la branche mutzigoise de la lignée des Landsberg s'éteignit, ce furent les Flachslanden qui leur succédèrent sur les terres de Duppigheim de 1715 jusqu'à la révolution. Mais nous n'en sommes pas encore là. En 1359, l'évêque de Strasbourg rachète les terres, mais garde les mêmes locataires comme le confirme un écrit de 1435. Les mêmes familles se sont donc succédées pendant plusieurs siècles comme propriétaires de la Commune. Duppigheim va connaître des heures plus paisibles. En effet, jusqu'à la révolution, les archives ne nous livrent plus de faits importants. Probablement les habitants ont-ils coulé alors des heures calmes, même prospères, puisqu'en 1765, ils construisirent l'église (qui sera encore agrandie en 1846) autour du vieux clocher roman déjà existant.

On y pratique à domicile toute une gamme de travaux artisanaux aujourd'hui complètement disparus : le tissage du chanvre, le gavage des oies, par exemple. On trouve aussi des fabriques d'amidon, de moutarde, de sucre de pomme de terre, de fécule ; on voit fonctionner des fourneaux à calcaire, qui fabriquent des tuiles. On pratique le commerce des denrées alimentaires et du bétail. Rien ne subsiste actuellement de toutes ces activités d'un autre temps.

Une synagogue fut érigée en 1879 ; le village comptant parmi ses habitants une importante communauté israélite.

C'est aussi au XIXe siècle qu'on effectuera les premiers recensements. Cela nous permet de constater que la population a augmenté lentement mais sûrement au cours des décennies : on dénombrait 605 habitants en 1801 ; en 1841, 1040 habitants ; en 1880, 1078 habitants ; à l'aube du XXe siècle, une légère baisse démographique se fait sentir, et les deux guerres mondiales creusent de profonds sillons dans la population : le recensement de 1921 totalise 1006 habitants, celui de 1946, 960 habitants.

Depuis quelques années, toutefois, la population a recommencé à s'accroître, et Duppigheim compte actuellement environ 1600 âmes. C'est toujours un village, à faible vocation agricole mais à forte activité économique, il a su s'équiper, se moderniser, et il suffit d'y flâner un peu pour découvrir une agglomération calme, mais active, paisible mais laborieuse ; une petite cité qui, certes, a un passé, mais aussi, et surtout, un avenir. »

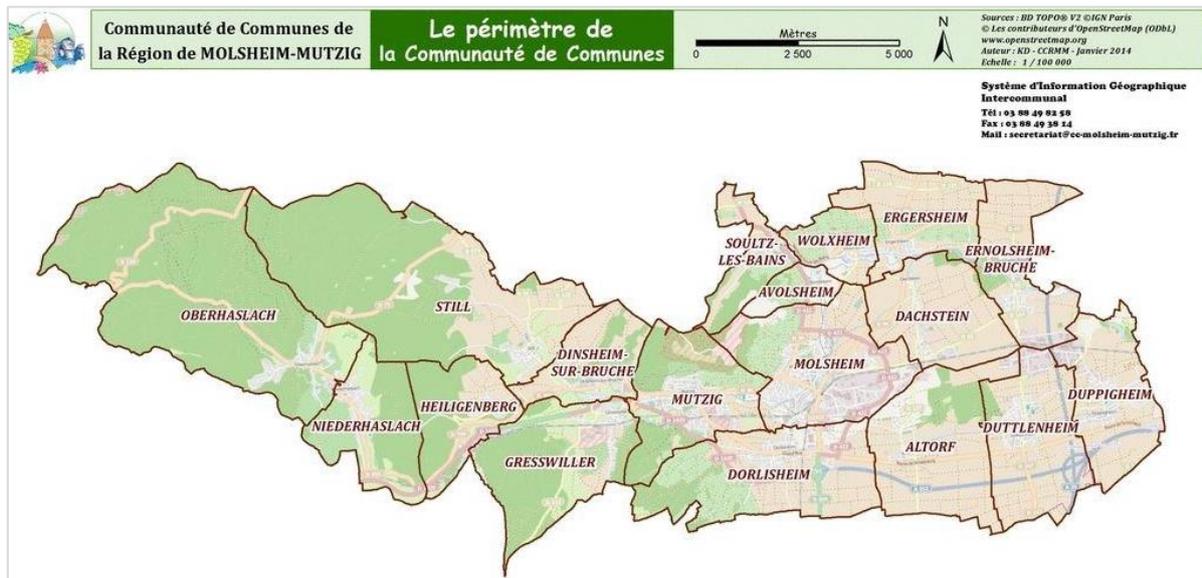
Source texte : commune de Duppigheim, duppigheim.fr

2- TERRITOIRE SUPRA-COMMUNAL

La communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig

Créée par arrêté préfectoral du 31 décembre 1997, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM) regroupe 18 communes et 39 561 habitants (INSEE 2014).

Les communes membres sont les suivantes : Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim-Bruche, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Oberhaslach, Sultz-les-Bains, Still et Wolxheim.



Les compétences de la CCRMM sont les suivantes : logement social, développement économique, développement touristique, aménagement des cours d'eau, assainissement, eau potable, piscines, pistes cyclables, système d'information géographique, relais d'assistantes maternelles, organisation de services de transport à la demande, aménagement numérique, collecte et traitement des déchets.

Le territoire est dynamique sur le plan économique, notamment grâce à sa situation géographique. Il dénombre quatre zones d'activités qui accueillent, entre autres, des entreprises internationales.

L'Ecoparc constitue d'ailleurs l'une des zones économiques majeures du Bas-Rhin et de l'Alsace. La zone est desservie par le réseau routier, ferré, cyclable et les transports collectifs.

La zone de loisirs du Trèfle bénéficie également d'une excellente desserte et accueille des équipements et des commerces.

La zone d'activités ACTIVEUM est située sur les bords des communes d'Altorf et de Dachstein et est accessible depuis la RD 147. Elle se situe au cœur de l'axe de développement économique Strasbourg-Molsheim et à proximité de l'aéroport d'Entzheim. La première tranche de 20 ha est commercialisée en totalité.

Le Parc d'Activités Économiques de la Plaine de la Bruche a été créée en 1975 à l'initiative de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin en partenariat avec les communes de Duppigheim, Duttlenheim et Ernolsheim-Bruche. Ce parc accueille près de 2 500 emplois principalement dans le secteur industriel.

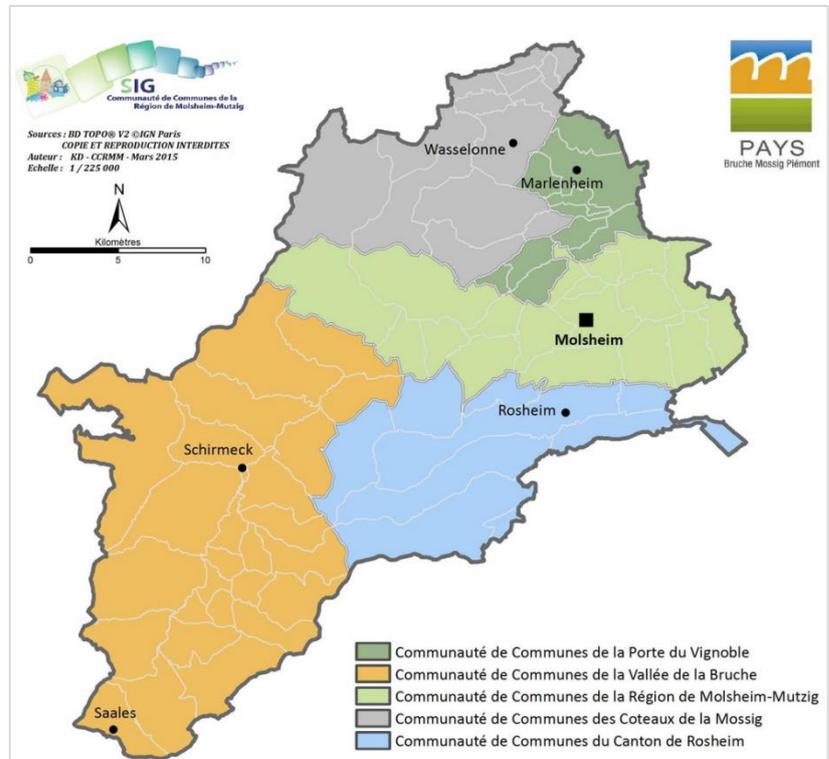
Le Pays Bruche Mossig Piémont

Duppigheim fait également partie du Pays Bruche Mossig Piémont (BMP) qui regroupe au total six intercommunalités. Cette association, créée en 2000, couvre ainsi 77 communes pour plus de 103 000 habitants.

Le territoire met en avant sa proximité avec la métropole strasbourgeoise, son cadre naturel exceptionnel (forêts, montagnes, chaumes, vallées, collines vosgiennes, vignobles), son offre touristique riche (traditions, architecture, culture, patrimoine) et son tissu économique solide, construit autour de l'industrie.

En jouant le rôle d'outil de coordination entre les différents acteurs locaux, le Pays a vocation à développer une politique d'aménagement pertinente à l'échelle de son territoire.

La structure intervient dans la production de données et d'études, dans la coordination des acteurs de projets et dans la mise à disposition d'un service de conseil gratuit à la population sur les questions relatives à la création d'entreprise et à la performance énergétique de l'habitat.





3- DOCUMENTS AVEC LESQUELS LE PLU DOIT ETRE COMPATIBLE

Article L.131-4 du code de l'urbanisme :

Les plans locaux d'urbanisme [...] sont compatibles avec :

- 1- Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L.141-1
- 2- Les schémas de mise en valeur de la mer prévus à l'article 57 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983
- 3- Les plans de déplacements urbains prévus à l'article L.1214-1 du code des transports
- 4- Les programmes locaux de l'habitat prévus à l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation
- 5- Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes conformément à l'article L.112-4

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Bruche

Le PLU de Duppigheim doit être compatible avec les orientations et objectifs définis par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Bruche approuvé le 08 décembre 2016.

Le SCoT de la Bruche est porté par le Syndicat Mixte du SCoT de la Bruche créé par arrêté préfectoral du 29 mai 2010 et composé de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) et de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM).

A partir de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2010, le document est porté par le syndicat mixte du SCoT de la Bruche qui comprend les communautés de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) et de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM). Depuis, le périmètre du SCoT a été élargi suite à l'adhésion des communautés de communes de la Mossig et de la Porte du Vignoble. Le SCoT est désormais porté par le syndicat mixte du SCoT Bruche-Mossig.

Ce document définit la stratégie d'évolution du territoire et fixe les règles d'un développement durable et cohérent en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et écologiques.

Le territoire du SCoT est composé du Piémont et de la Plaine dans sa partie nord qui concentre 60% de la population, de la Basse vallée dans sa partie centrale et de la Haute vallée dans sa partie sud.

L'armature urbaine du territoire est composée de différentes entités :

- Le pôle urbain régional : Molsheim, Mutzig, Dorlisheim
- Le pôle urbain : Schirmeck, Rothau, la Broque et Barembach
- Les pôles relais comme par exemple Duppigheim, Duttlenheim, Ernolsheim-sur-Bruche, Saales, etc.
- Les villages du canal de la Bruche et ses environs comme par exemple Sultz-les-Bains, Avolsheim, Wolxheim, etc.
- Les villages classés en zone de montagne : villages de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche et Oberhaslach

Duppigheim constitue donc un pôle relais sur le territoire du SCoT.

Le territoire du SCoT de la Bruche présente des enjeux forts :

- La préservation des milieux naturels et paysages caractéristiques ;
- La valorisation des ressources (bois énergie, bois de construction, parc éolien, carrières de grès, vignobles, prairies de montagnes, etc.) ;
- La maîtrise des risques liés aux inondations et coulées de boue sur l'ensemble du bassin versant et en amont de l'agglomération strasbourgeoise ;
- L'organisation et la gestion du territoire au regard des évolutions démographiques et économiques.

Ainsi, les grandes orientations portées par le SCoT au travers de son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) sont les suivantes :

- Renforcer l'armature urbaine du territoire ;
- Organiser un développement urbain cohérent et équilibré ;
- Principes d'équilibre dans la production et la répartition des nouveaux logements ;



- Principes de localisation des grands projets d'équipements ;
- Valoriser les zones d'enjeu majeur ;
- Assurer les capacités de développement des transports collectifs ;
- Renforcer l'infrastructure routière ;
- Préserver les équilibres entre espaces bâtis et espaces non bâtis ;
- Principe de préservation du foncier agricole ;
- Optimiser le foncier urbanisé et maîtriser les extensions urbaines ;
- Préserver les paysages emblématiques du territoire ;
- Assurer l'intégration paysagère des extensions urbaines ;
- Conditions de préservation et de valorisation du patrimoine bâti ;
- Assurer la qualité paysagère et bâtie des entrées de ville ;
- Prévenir les risques naturels liés aux événements pluvieux ;
- Prévenir les risques de sécheresse et de fortes chaleurs ;
- Anticiper la transition énergétique ;
- Principes généraux de préservation des réservoirs de biodiversité ;
- Principes généraux de préservation et de remise en bon état des corridors écologiques ;
- Préserver les sites urbains remarquables
- Contribuer au développement des modes actifs de déplacements ;
- Principes d'organisation de la desserte en transports collectifs et de son accès ;
- Principes de développement urbain autour des gares et des arrêts de transports collectifs ;
- Limiter l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail et pour les déplacements de courte distance ;
- Principes des politiques de stationnement ;
- Développer le parc de logements pour répondre aux besoins des ménages ;
- Diversifier l'offre de logements pour fluidifier les parcours résidentiels ;
- Renforcer les pôles d'activités à rayonnement régional ainsi que l'activité économique locale ;
- Améliorer l'offre d'activités de sports et de loisirs ;
- Améliorer l'offre d'hébergement touristique ;
- Diversifier l'offre d'hébergement touristique et l'offre en restauration ;
- Améliorer les conditions d'accès aux sites de tourisme et de loisirs.



4- DOCUMENTS QUE LE PLU DOIT PRENDRE EN COMPTE

Article L.131-5 du code de l'urbanisme :

Les plans locaux d'urbanisme [...] prennent en compte le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L.229-26 du code de l'environnement et les schémas départementaux d'accès à la ressource forestière.

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

L'élaboration d'un PCAET a été engagé par le Syndicat mixte du territoire Bruche Mossig en collaboration avec le Pays Bruche-Mossig-Piémont.

A travers l'élaboration des PCAET, les EPCI deviennent véritablement les coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire en construisant un projet politique vivant mobilisant l'ensemble des secteurs d'activité et des parties prenantes du territoire.

Les PCAET vont permettre de définir dans chacun des EPCI :

- des objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique ;
- un programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable...Il va également permettre au regard des normes de qualité de l'air de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

A ce jour, un plan climat-énergie territorial (PCET) du Pays Bruche Mossig Piémont a été initié dès 2008 et renouvelé en 2014.

5- TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENT

La desserte routière

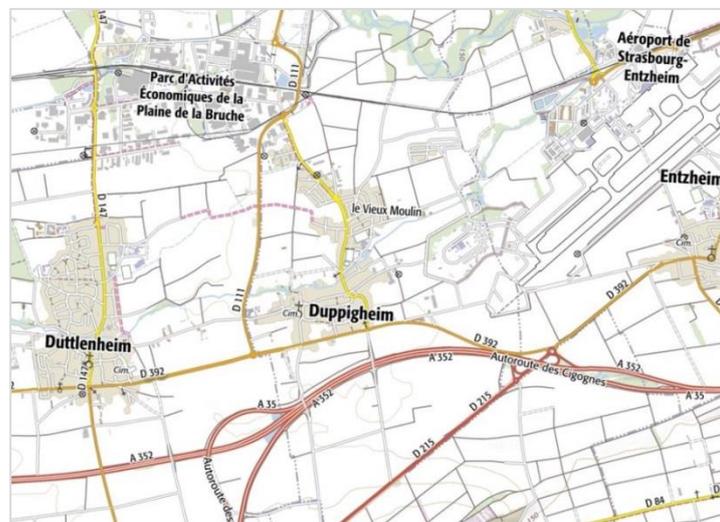
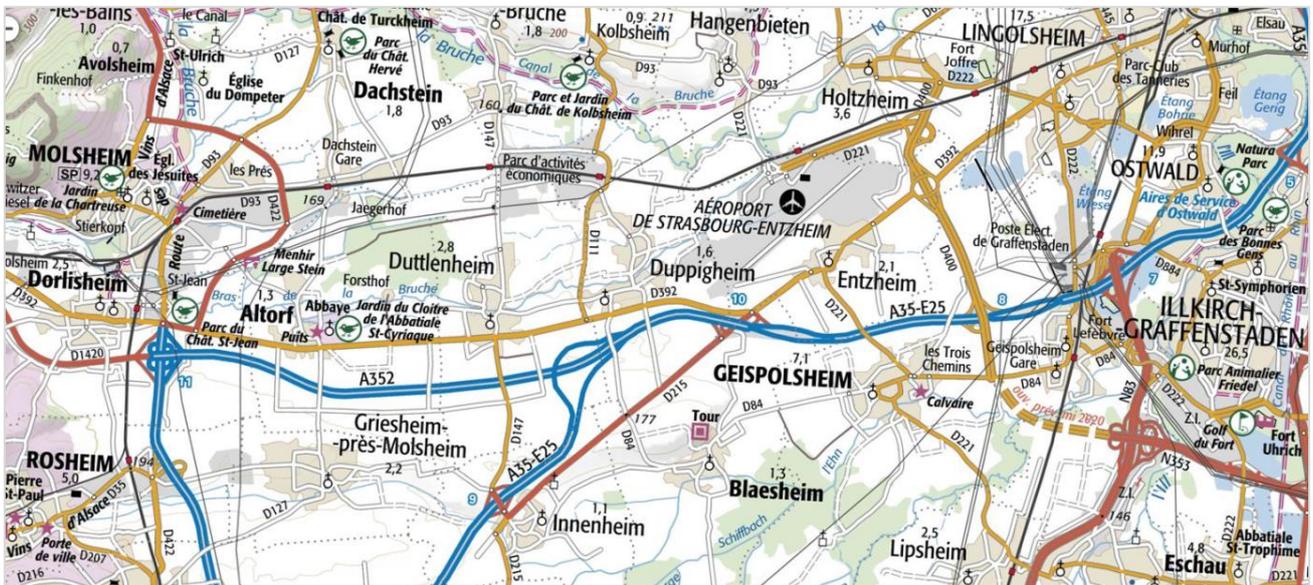
La commune de Duppigheim est desservie par des axes routiers et autoroutiers stratégiques :

- L'A35 qui traverse l'Alsace du nord au sud et dessert les pôles urbains (Strasbourg, Colmar, Mulhouse)
- L'A352 qui relie l'A35 à hauteur de Molsheim jusqu'à la vallée de la Bruche
- RD392 qui relie Strasbourg à Schirmeck, parallèlement à la voie rapide RD1420

Ces grands axes confèrent à la commune une situation stratégique, notamment sur le plan économique mais également résidentiel. Ainsi, Duppigheim se situe à moins de 20 min de Strasbourg par l'A35, à 15 min de Molsheim par l'A352 (ou 20 min par la RD392) ou encore 45 min de Colmar par l'A35.

Ces grands axes supportent toutefois un trafic routier important et sont sources de nuisances sonores et de pollutions atmosphériques. Par rapport à l'A35, la zone impactée par le bruit est comprise dans une bande de 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure. Par rapport à la RD392, elle est comprise dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure.

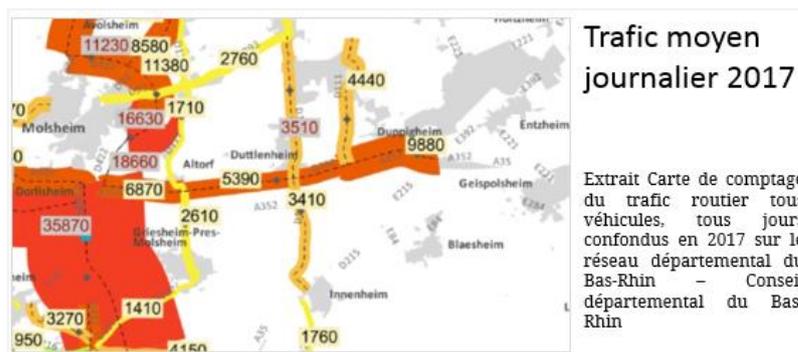
La commune est également desservie par la RD111 reliant la RD392 à la commune de Kolbsheim en longeant la limite communale ouest de Duppigheim et en traversant notamment le parc d'activités économiques.



Cartes IGN – Source : Géoportail

Trafic routier

A hauteur de Duppigheim, le trafic moyen est de 4 440 véhicules par jour sur la RD111 dont 1 200 poids-lourds (soit 27%) et de 9 880 véhicules par jour sur la RD392 dont 1 140 poids-lourds (soit 11%). Il est à noter qu'il est de 70 500 véhicules par jour sur l'A35 dont 8 050 poids-lourds (soit 11%). Ce trafic routier important est source de nuisances sonores et de pollutions atmosphériques.



Projets

- Aménagement de la RD111 (pour améliorer la circulation interne au site industriel, améliorer la sécurité et la fonctionnalité du site après la mise en service du Contournement Ouest de Strasbourg)
- Liaison entre la déchèterie et l'aéroport (liaison routière entre le Contournement Ouest de Strasbourg et l'aéroport de Strasbourg-Entzheim) pour renforcer et simplifier l'accès à l'aéroport depuis la zone industriel.
- Aménagement d'une nouvelle voie entre la route de Schirmeck et la rue des Prés à l'est du village pour desservir les entreprises de la rue des Prés et de la rue de la Rivière sans passer par le centre du village. Le principe de raccordement a été validé par les services du Conseil départemental.

La loi Barnier

L'article L.111-6 du Code de l'urbanisme indique qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites :

- dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière ;
- et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L.141-19. (L'article L.141-19 fait référence à d'autres routes qui pourraient éventuellement être identifiées par le document d'orientation et d'objectifs du SCOT).

Le territoire de Duppigheim est concerné par :

- **l'A35 qui génère donc un recul des constructions de 100 mètres minimum de part et d'autre de son axe**
- **la RD 392 classée route à grande circulation qui génère donc un recul des constructions de 75 mètres minimum de part et d'autre de son axe.**

L'article L.111-7 du Code de l'urbanisme précise que l'interdiction mentionnée à l'article L.111-6 ne s'applique pas :

- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- aux réseaux d'intérêt public.

De plus, d'après l'article L.111-8 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L.111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Enfin, d'après l'article L.111-10 du Code de l'urbanisme, il peut être dérogé aux dispositions de l'article L.111-6 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat, lorsque les contraintes géographiques ne permettent pas d'implanter les installations ou les constructions au-delà de la marge de recul prévue à l'article L.111-6, pour des motifs tenant de l'intérêt, pour la commune, de l'installation ou la construction projetée.

La desserte aérienne

La commune de Duppigheim est située à proximité de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim. L'accès peut se faire via l'A35 et la RD392. Bien que celui-ci soit situé à moins de 3 km à vol d'oiseau, l'accès se fait toutefois en une quinzaine de minutes puisqu'il faut contourner la commune d'Entzheim pour accéder à l'entrée de l'aéroport.



La desserte par le bus

La commune de Duppigheim est desservie par la ligne de bus n°209 Strasbourg-Duppigheim : arrêt Duppigheim Centre.

Cette ligne dessert également les communes suivantes : Duttlenheim, Ernolsheim-Bruche, Kolbsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Wolfisheim.

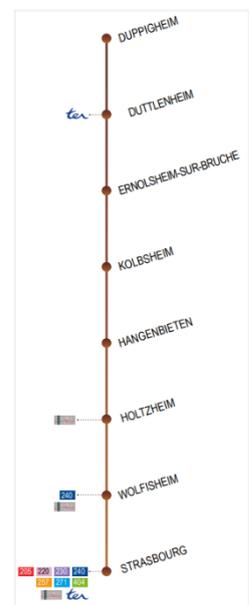
Temps de trajet entre Duppigheim Centre et Strasbourg Gare : 45 à 50 min.

Fréquence en semaine :

- Sens Duppigheim-Strasbourg : 10 départs entre 6h00 et 18h30 (Duppigheim Centre comme point de départ).
- Sens Strasbourg-Duppigheim : 11 départs entre 7h00 et 19h30 (Strasbourg Gare comme point de départ).

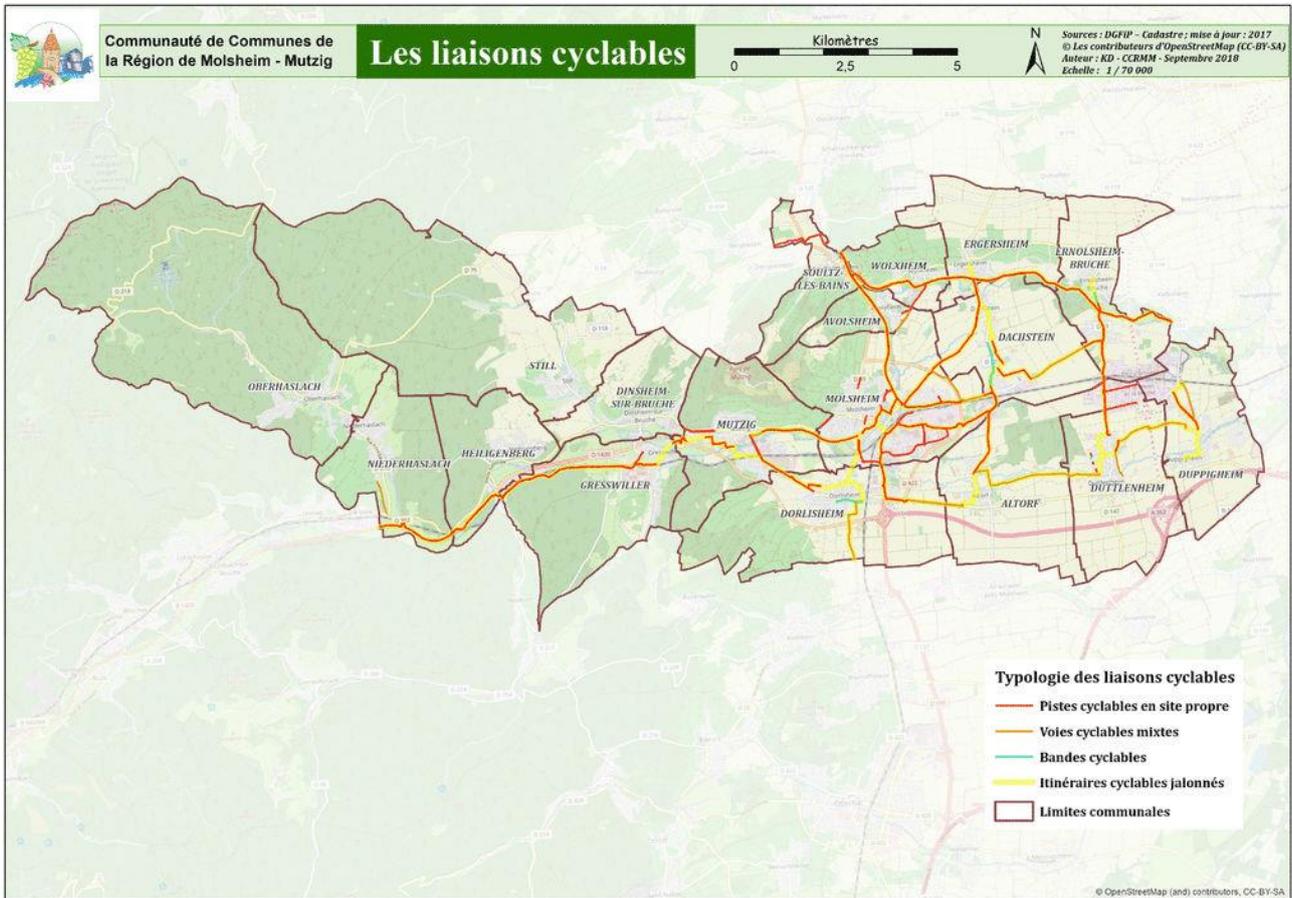
La fréquence des trajets pour des actifs habitant à Duppigheim et travaillant à Strasbourg est correcte mais la durée du trajet n'est pas attractive par rapport à la voie ferrée.

Par ailleurs, un service de transport à la demande Auto Com' est disponible au sein des 18 communes de la communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig et vers la commune de Rosheim.



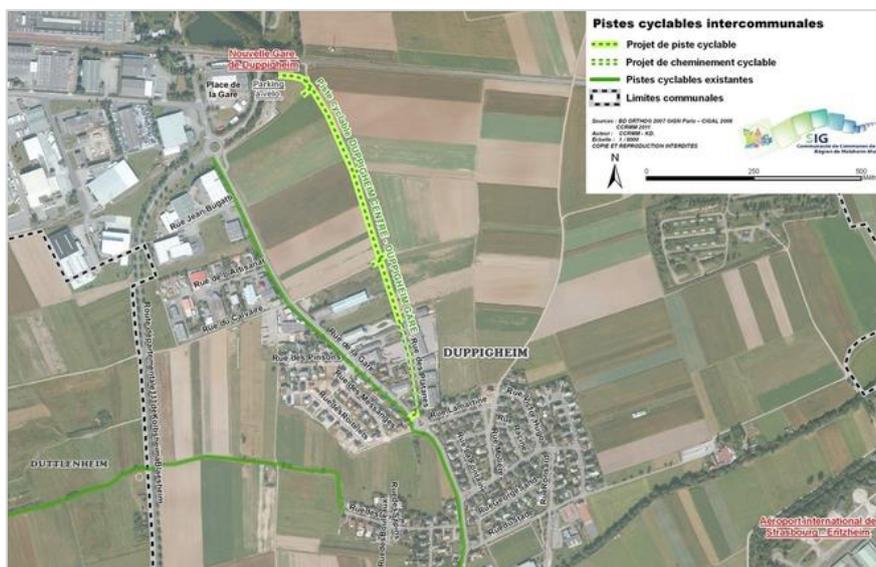
Les itinéraires cyclables

La carte ci-dessous illustre le réseau cyclable à l'échelle de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig (76 km de liaisons cyclables à ce jour dont 50 km en site propre).



A Duppigheim, il existe :

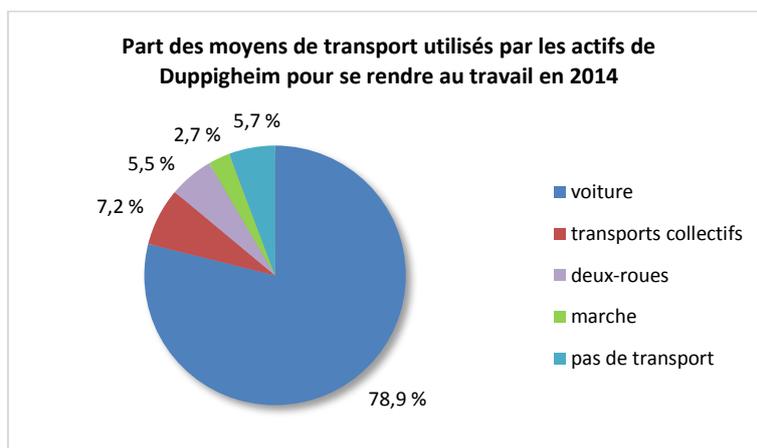
- une piste cyclable reliant Duttlenheim dans le prolongement de la rue des Ormes
- une piste cyclable le long de la rue de la Gare reliant le centre du village à la zone d'activités économiques
- une piste cyclable entre la rue des Platanes et la gare de Duppigheim



La prépondérance de l'usage de la voiture

Déplacements domicile-travail

Pour se rendre sur leur lieu de travail, les actifs de Duppigheim utilisent la voiture à une large majorité (78,9%). Les transports collectifs représentent 7,2%. La gare TER est située à l'écart des espaces résidentiels de la commune. D'ailleurs, selon l'INSEE, 93,6% des ménages de Duppigheim possèdent au moins une voiture en 2014 et 52,8% possèdent au moins deux voitures. De plus, 85,6% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement.



A l'échelle de la communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig, la part des déplacements en voiture est légèrement moins importante (76,6%) et les transports collectifs sont davantage utilisés puisqu'ils représentent 9,4% des déplacements domicile-travail. De même, la marche représente 4,4% des déplacements.

Concernant la commune voisine de Hangenbieten (taille similaire à Duppigheim), la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail est de 80,8% et celle des transports collectifs de 10,0% en 2014.

Autres déplacements

D'après le diagnostic du SCoT de la Bruche, et une enquête de la CCI de Strasbourg de 2011, les habitants du territoire du SCoT privilégient à 74% les grandes surfaces pour leurs achats alimentaires. Ces achats sont effectués à 83% sur le territoire du SCoT. La présence de commerces et services de proximité sur Duppigheim limitent en partie les déplacements pour les achats de premières nécessités mais les habitants de la commune privilégient également les grandes surfaces pour les achats alimentaires, notamment à Molsheim et à Strasbourg, et l'usage de la voiture pour s'y rendre.

Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public

Véhicules motorisés :

Rue des Roses, mairie, agence postale : 12 places

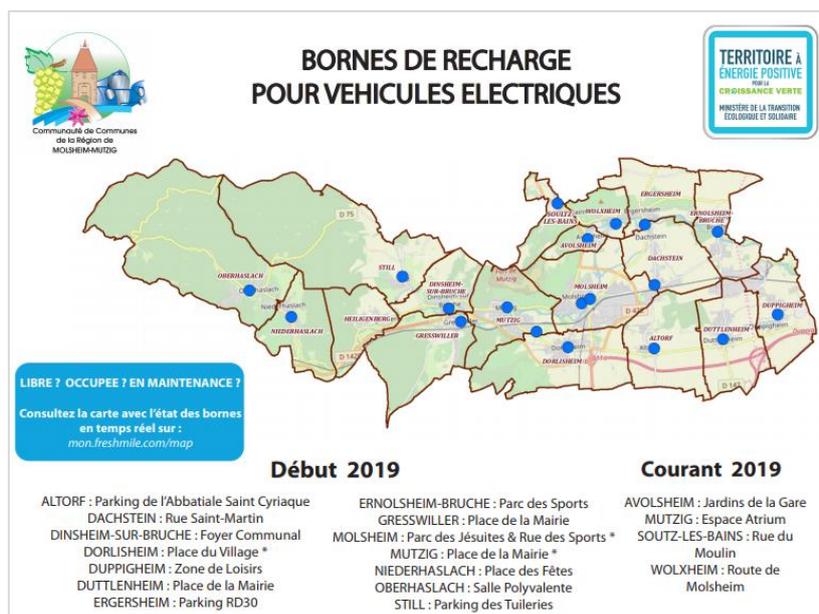
Impasse, cimetière : 5 places

Rue du Maréchal Leclerc, bibliothèque : 10 places engazonnées

Parking de la gare : 77 places dont 1 PMR

Véhicules hybrides et électriques :

Bornes de recharge au sein de la zone de loisirs (plaine des sports en cours de réaménagement).



Vélos :

Rue des Roses, mairie, agence postale : 6 emplacements

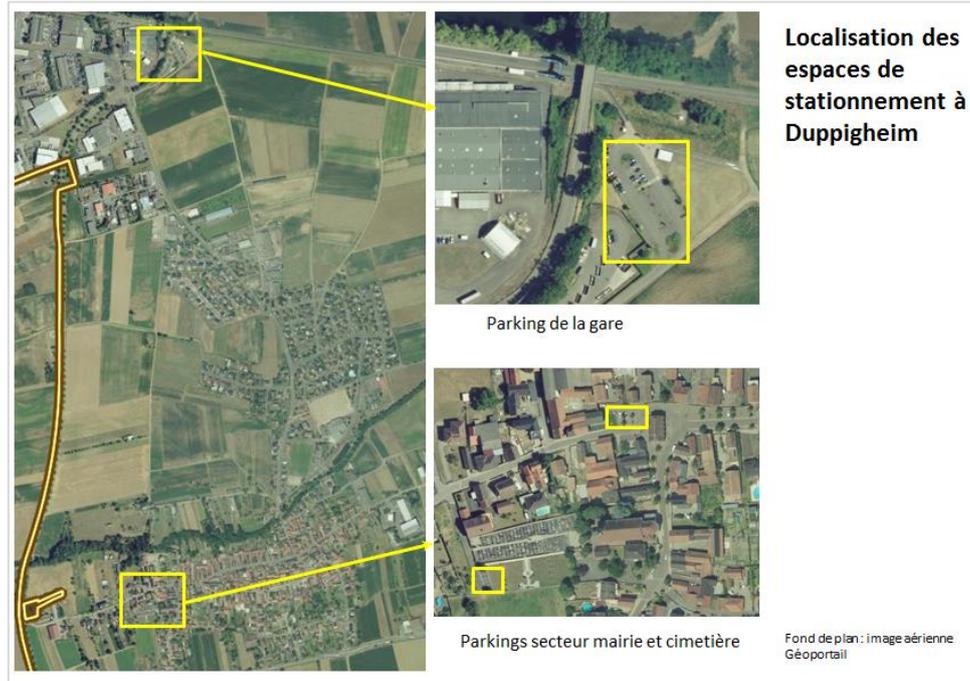
Rue du Général de Gaulle (bibliothèque, supérette) : 10 emplacements

Gare : parking vélo couvert et sécurisé + arceaux extérieurs

Possibilités de mutualisation des capacités de stationnement :

Dans le cadre du réaménagement de la zone de loisirs (travaux en cours), la réalisation d'un parking mutualisé d'environ 80 places est prévu.

Les capacités de stationnement sont spécifiquement localisées à proximité des grands équipements. L'offre n'est pas diffuse sur l'ensemble de la commune mais elle cible des secteurs stratégiques.



Besoins répertoriés en matière de transports :

Favoriser l'accès à la gare

Encourager l'usage des modes doux de déplacements au sein du village

6- RESEAUX TECHNIQUES

Eau potable

La communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig est en charge de la production, du traitement, du transport et de la distribution de l'eau potable pour 15 des 18 communes membres. Certaines missions sont toutefois confiées au SDEA Alsace Moselle depuis juillet 2007 : contrôle, entretien et exploitation des installations existantes, extension limitée aux branchements neufs, gestion des abonnés (facturation).

A Duppigheim, comme à Ernolsheim-Bruche et Duttlenheim, le réseau d'eau potable est concédé à un délégataire : le SDEA Alsace Moselle.

L'eau distribuée par la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig est puisée à partir de 10 forages (5 puits à Mutzig, 2 puits à Griesheim-près-Molsheim, 2 puits à Altorf et 1 puits à Gresswiller) qui captent la nappe libre des grès vosgiens, la nappe alluviale de la Bruche et la nappe alluviale du Rhin.

La capacité totale de production de ces puits est de 811 m³/heure.

Le stockage est assuré par 5 réservoirs situés à Molsheim, Mutzig, Wolxheim et Gresswiller. Leur capacité de stockage totale est de 3 585 m³ dont 605 m³ constituent la « réserve incendie ». Ils permettent d'assurer la distribution pendant 6 heures en moyenne au cours de la journée de consommation de pointe. Ces réservoirs se remplissent la nuit et se vident le jour en fonction de la demande. Le réseau de canalisations, qui alimente les usagers est disposé en maillage sur les 11 communes et a une longueur totale de 212 km. En 2009, 2 955 mètres de conduites principales ont été rénovés par la communauté de communes et près de 1200 mètres de nouvelles conduites ont été installés. Chaque jour, les habitants des 11 communes desservies par le service de l'eau consomment plus de 4632 m³ d'eau, ce qui représente une consommation moyenne journalière par habitant de 170 litres/hab/jour.

A Duppigheim, l'eau distribuée en 2017 est conforme sur les plans bactériologique et physico-chimique (Cf. tableau ci-après).

Les entreprises du territoire prélèvent également de l'eau dans le réseau :

Entreprise BESTFOODS France Industries :

- prélèvements d'eau dans le réseau en 2015 : 330 000 m³/an

Entreprise LOHR :

- prélèvements d'eau dans le réseau en 2004 : 55 000 m³/an (contre 78 000 en 2003)

Plus d'information : Cf. note technique et plan eau potable SDEA en annexe du PLU.

Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département	BAS RHIN
Commune	DUPPIGHEIM
Réseau(x)	SDEA- SECT.DE LA BRUCHE-SCHEER - S340
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- ACHENHEIM - VILLE - BREUSCHWICKERSHEIM - VILLAGE - DUPPIGHEIM - VILLAGE - DUTTLENHEIM - VILLE - ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE - VILLAGE - HANGENBIETEN - VILLAGE - KOLBSHEIM - VILLAGE

Bulletin précédent
Rechercher

Informations générales

Date du prélèvement	04/08/2017 10h45
Commune de prélèvement	KOLBSHEIM
Installation	SDEA- SECT.DE LA BRUCHE-SCHEER - S340 (100%)
Service public de distribution	SDEA-PERIMETRE DE LA BRUCHE-SCHEER
Responsable de distribution	SDEA ALSACE MOSELLE
Maître d'ouvrage	CL DE LA BRUCHE-SCHEER

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau destinée à la consommation humaine répondant aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Assainissement

La communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig exerce la compétence « assainissement » pour 13 des communes membres. Tout comme pour son service « eau potable », la communauté de communes gère la réalisation des travaux neufs (études, marchés, suivi...) et le SDEA Alsace Moselle exerce, pour son compte, les missions ayant rapport au contrôle et à l'entretien des installations existantes, aux raccordements neufs ainsi qu'à la gestion des abonnés.

En revanche, Duppigheim (comme Altorf et Duttlenheim) dépend de la station d'épuration de Duppigheim gérée par le syndicat d'assainissement de la Petite-Bruche. Le réseau d'assainissement est géré par le SDEA Alsace Moselle.

La station d'épuration de Duppigheim est située près de la rue du Moulin, en limite avec le ban communal d'Entzheim (Cf. carte ci-contre). Sa capacité réglementaire est de 18 000 Equivalents Habitants. Sa mise en service dans la configuration actuelle date de 1993.



Selon le portail d'information sur l'assainissement communal (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), la situation de cette station d'épuration au 31/12/2015 est « conforme en équipement et en performance ».

DUPPIGHEIM		
<p>Description de la station</p> <p>Nom de la station : DUPPIGHEIM (Zoom sur la station) Code de la station : 026710800307 Nature de la station : Urbain Réglementation : Eau Région : ALSACE Département : 67 Date de mise en service : 01/01/1993 Service instructeur : DDT 67 Maitre d'ouvrage : SDEA - SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE Exploitant : SDEA - SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE Commune d'implantation : DUPPIGHEIM Capacité nominale : 18000 EH Débit de référence : 8100 m3/j Autosurveillance validée : validé Traitement requis par la DERU : - Traitement secondaire - Dénitrification - Déphosphatation Filières de traitement : Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Filtration à bande</p>	<p>Chiffres clefs en 2015</p> <p>Charge maximale en entrée : 18000 EH Débit entrant moyen : 2491 m3/j Production de boues : 710 tMS/an</p> <p>Destinations des boues en 2015 (en tonnes de matières sèches par an) :</p> <div style="text-align: center;"> <p>Épandage</p> </div>	<p>Milieu récepteur</p> <p>Bassin hydrographique : RHIN-MEUSE Type : Eau douce de surface Nom : Rivière la Bruche Nom du bassin versant : A285011A - BRUCHE</p> <p>Zone Sensible : Le Rhin Sensibilité azote : Oui (Ar. du 23/11/1994) Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994) Consulter les zones sensibles</p> <p>Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)</p>
<p>Agglomération d'assainissement</p> <p>Code de l'agglomération : 020000167108 Nom de l'agglomération : DUTTLENHEIM Commune principale : DUTTLENHEIM Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [E Taille de l'agglomération en 2015 : 18000 EH Somme des charges entrantes : 18000 EH Somme des capacités nominales : 18000 EH Liste des communes de l'agglomération : ALTORF DUPPIGHEIM DUTTLENHEIM KOLBSHEIM</p>	<p>Chiffres clefs en 2014 Chiffres clefs en 2013 Chiffres clefs en 2012 Chiffres clefs en 2011 Chiffres clefs en 2010 Chiffres clefs en 2009 Chiffres clefs en 2008</p> <p>Source : MEDDE - ROSEAU - Novembre 2016</p>	<p>Conformité équipement au (31/12/2016 : prévisionnel) : Oui</p> <p>Respect de la réglementation en 2015</p> <p>Conforme en équipement au 31/12/2015 : Oui Date de mise en conformité : 01/01/1993 Abattement DBO5 atteint : Oui Abattement DCO atteint : Oui Abattement Ngl atteint : Oui Abattement Pt atteint : Oui Conforme en performance en 2015 : Oui</p> <p>Réseau de collecte conforme : Non Date de mise en conformité : 31/12/2025 Pourcentage de rejet direct de temps sec : 0%</p> <p>Respect de la réglementation en 2014 Respect de la réglementation en 2013 Respect de la réglementation en 2012 Respect de la réglementation en 2011 Respect de la réglementation en 2010 Respect de la réglementation en 2009 Respect de la réglementation en 2008</p>

Plus d'information : Cf. note technique et plan assainissement SDEA en annexe du PLU.

Sécurité incendie

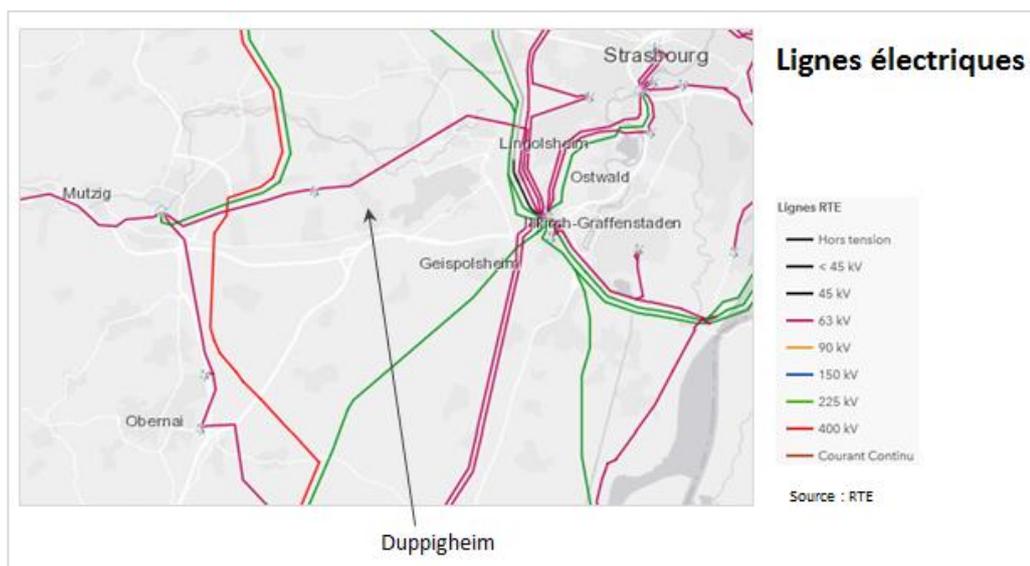
La sécurité incendie est une compétence communale.

Un local pompiers est situé rue des Prés.

Electricité

Le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité est ENEDIS.

Le territoire de Duppigheim est traversé par une ligne électrique haute tension (63 kV).



Gaz

La commune de Duppigheim est desservie par le réseau de gaz naturel de R-GDS (gaz de Strasbourg).

A travers plus de 115 communes et plus de 1 900 kilomètres de tuyaux, R-GDS achemine le gaz naturel pour l'ensemble des fournisseurs de gaz.

Gestion des déchets

La gestion des déchets est effectuée par SELECTOM (bureaux : 52 route industrielle de la Hardt à Molsheim).

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine.

A Duppigheim, des conteneurs sont mis à la disposition des habitants rue du Stade, à la bibliothèque et au périscolaire. Une déchèterie est située rue de la Gare.

Production de déchets de certaines entreprises installées à Duppigheim (Source Géorisques) :

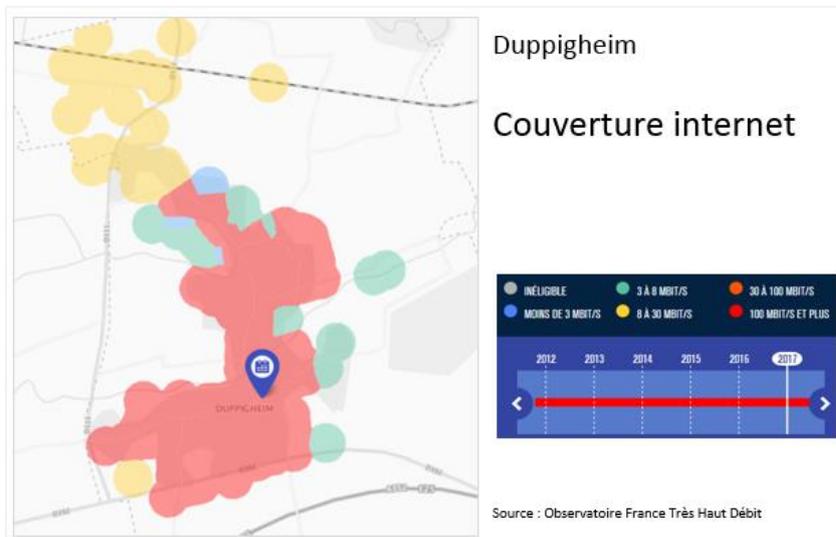
- Entreprise LOHR : production de déchets dangereux en 2015 (105 tonnes/an) et de déchets non dangereux (4 119 tonnes/an)
- Entreprise BESTFOODS : production de déchets dangereux en 2015 (10 tonnes/an).

Réseaux numériques

Internet

La qualité de la connexion internet est jugée satisfaisante (source : commune de Duppigheim).

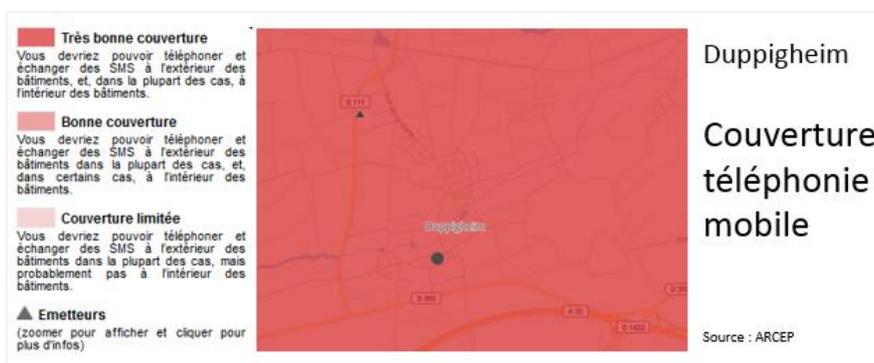
La majorité des espaces bâtis bénéficie de l'internet très haut débit par le réseau câblé (100Mbit/s et plus). Cependant, certains secteurs disposent à ce jour d'un débit réduit (notamment : zone d'activités économiques, rue des Roitelets). La fibre optique est en cours de développement.



Téléphonie mobile

La réception en téléphonie mobile est jugée moyenne (source : commune de Duppigheim).

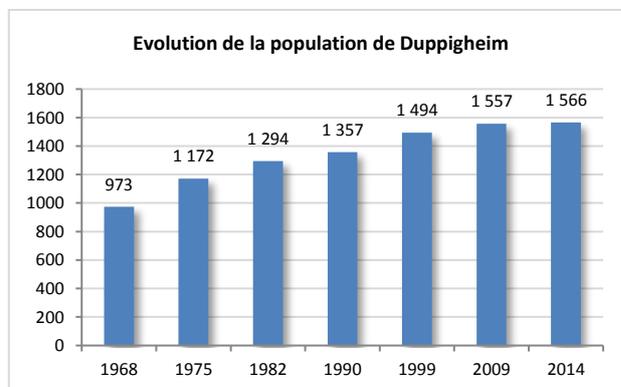
D'après l'ARCEP, la couverture est qualifiée de très bonne sur le secteur de Duppigheim. Un émetteur est localisé à proximité de la RD111.



7- DEMOGRAPHIE

Un ralentissement de la croissance démographique ces dernières années

Sur la période 1968-2014, la population de Duppigheim n'a cessé de croître, passant de 973 habitants à 1 566 habitants soit une progression de plus de 60% en 46 ans. Le rythme de croissance a cependant varié selon les périodes. Il était plus élevé au cours des années 1970 et 1980 avec un taux de variation de 2,7% et 1,4% par an grâce à un solde migratoire relativement élevé. Ces dernières années, le taux de variation est plus faible avec 0,4% par an entre 1999 et 2009 et 0,1% par an entre 2009 et 2014, en raison d'une forte diminution du solde migratoire. Le solde naturel de 0,3% par an permet de maintenir la croissance démographique.



Il est à noter que l'aménagement d'un lotissement d'habitation est en cours sur la commune, ce qui engendrera un apport démographique ces prochaines années et une progression du solde migratoire.

Duppigheim (%)	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
Variation annuelle moyenne de la population	2,7	1,4	0,6	1,1	0,4	0,1
due au solde naturel	0,3	0,0	0,3	0,1	0,3	0,3
due au solde migratoire	2,4	1,4	0,3	0,9	0,1	-0,2

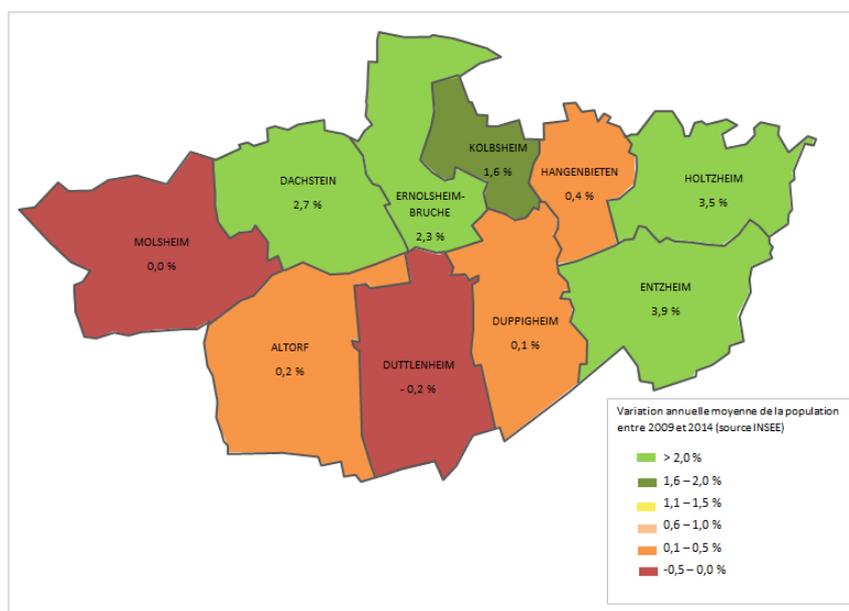
Source : INSEE

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

A titre comparatif, la variation annuelle moyenne sur le territoire de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig entre 2009 et 2014 est de 0,6% avec un solde migratoire de 0,2%.

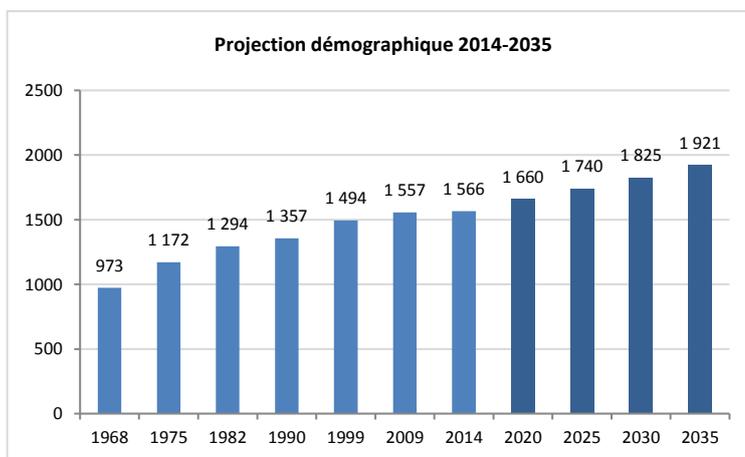
La carte ci-contre illustre la variation annuelle moyenne à Duppigheim et sur des communes alentours (ce découpage territorial n'a pas de valeur administrative, il permet ici de comparer la situation de Duppigheim avec celle des communes alentours bénéficiant d'un contexte géographique similaire).



Projection démographique à l'horizon 2035

Avec un taux de variation de 1,0% par an entre 2014 et 2035, la population de Duppigheim atteindrait 1 921 habitants en 2035.

Ce taux de variation de 1,0% prend en compte un regain démographique qui est déjà amorcé avec les projets d'urbanisation à dominante résidentielle des Platanes et du Dorfgraben. Il correspond également au statut de pôle relais qu'occupe la commune de Duppigheim sur le territoire du SCoT. Le lotissement des Platanes (phase 1) est en cours d'aménagement et doit comprendre environ 110 logements, soit un apport démographique probable de plus de 200 habitants à court et moyen termes pouvant être pris en compte dans la projection démographique.



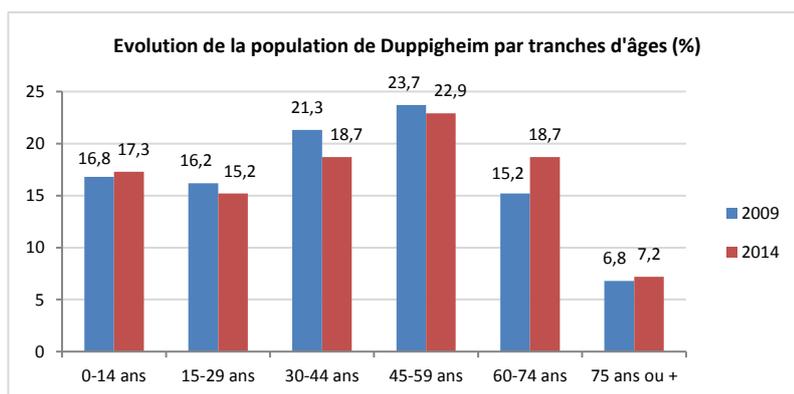
A cela peut s'ajouter l'apport démographique lié au solde naturel et via les autres opérations d'aménagements prévus (Platanes et Dorfgraben).

La commune de Duppigheim fait partie d'un pôle relais identifié dans l'armature urbaine du SCoT de la Bruche. A ce titre, elle a vocation à se développer de manière à concourir à un développement équilibré du territoire. C'est d'ailleurs le cas historiquement puisque du point de vue démographique, Duppigheim a connu une croissance de l'ordre de 1,15% de taux de variation annuel moyen entre 1968 et 2009. Cette croissance s'est fortement ralentie à partir de la mise en œuvre du PLU et s'est située autour de 0,1% soit une quasi stabilité. Cette stagnation s'explique par les difficultés rencontrées (environnement et risques naturels) pour ouvrir à l'urbanisation des zones AU inscrites dans le document et ce malgré leur nombre et leur surface. Si, démographiquement, les orientations fixées par le PLU n'ont pas permis l'atteinte des objectifs initialement prévus, on peut néanmoins déjà annoncer qu'à court terme la situation va changer puisque la troisième tranche du lotissement des Platanes est lancée suite à la levée de toutes les contraintes et risques environnementaux et que le projet doit se poursuivre à moyen terme. Le secteur du Dorfgraben sera également mobilisé à court terme (portage EPF). L'ensemble va contribuer à la relance démographique de Duppigheim.

Un vieillissement de la population peu marqué

La tranche d'âges la plus représentée à Duppigheim en 2014 est celle des 45-59 ans avec 22,9%. C'était également le cas en 2009 mais avec une proportion de 23,7%.

Entre 2009 et 2014, la part des moins de 45 ans a diminué tandis que celle des 45 ans ou plus a augmenté. Cette tendance illustre un vieillissement global de la population. Toutefois, ce vieillissement est assez peu marqué à Duppigheim grâce au maintien d'une proportion relativement importante de jeunes de moins de 30 ans (17,3% de 0-14 ans et 15,2% de 15-29 ans).



L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice de 1 indique un équilibre entre les deux populations. Un nombre supérieur indique une plus grande proportion de 65 ans et plus, et un nombre inférieur indique une plus grande proportion de moins de 20 ans.

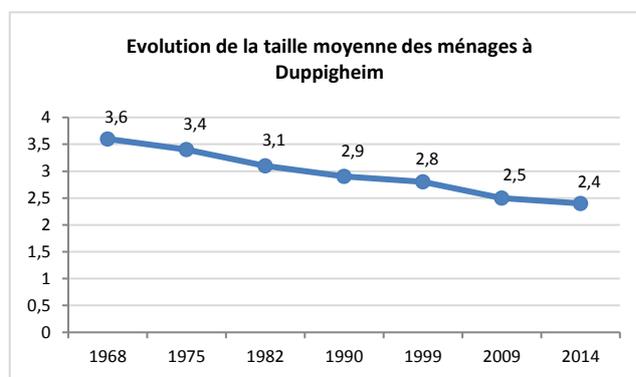
A Duppigheim, la part de la population âgée de moins de 20 ans est supérieure à celle âgée de 65 ou plus. Ceci est illustré par un indice de vieillissement de 0,80. Cet indice est toutefois supérieur à celui observé sur le territoire intercommunal ou départemental. En effet, bien que le vieillissement de population soit peu marqué à Duppigheim, il demeure néanmoins, notamment en raison d'un apport démographique faible entre 2009 et 2014 (variation annuelle de 0,1%) en particulier de jeunes ménages.

Indice de vieillissement en 2014	
Duppigheim	0,80
CCRMM	0,68
Bas-Rhin	0,70
Source : INSEE	

Un desserrement des ménages important mais structurel

Le desserrement des ménages est la diminution de la taille moyenne des ménages due à l'évolution des modes de vie (séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental) et au vieillissement de la population. Ce phénomène nécessite une adaptation du parc de logements : création de nouveaux logements et développement de l'offre en petits logements.

A Duppigheim, la taille moyenne des ménages en 2014 est de 2,4 contre 3,6 en 1968. Comme l'indique le tableau ci-dessous, cette tendance s'observe sur les échelons territoriaux supérieurs. Toutefois, à Duppigheim, comme sur le territoire intercommunal, la taille moyenne des ménages reste plus élevée qu'à l'échelle départementale et nationale. La part des familles avec enfants reste globalement plus importante.

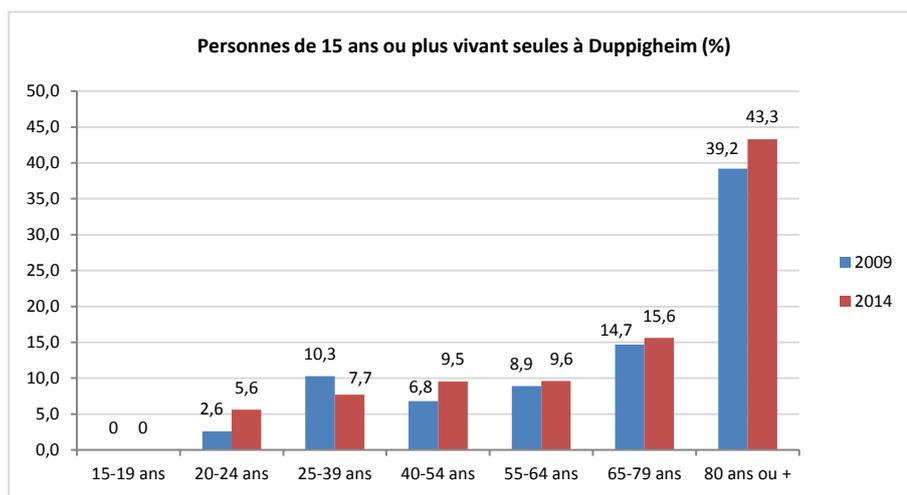


Evolution de la taille des ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Duppigheim	3,6	3,4	3,1	2,9	2,8	2,5	2,4
CCRMM	3,5	3,3	3,0	2,9	2,7	2,5	2,4
Bas-Rhin	3,3	3,0	2,8	2,6	2,5	2,3	2,3
France métropolitaine	3,1	2,9	2,7	2,6	2,4	2,3	2,2
Source : INSEE							

Une augmentation de la part des personnes vivant seules

D'une manière générale, la part des personnes vivant seules est en augmentation entre 2009 et 2014 à Duppigheim. Cette tendance concerne quasiment toutes les classes d'âges, mais de manière plus significative celle des 80 ans ou plus (+4,1 points).

Au regard de cette tendance, le besoin en logements de petite taille, notamment les 2 et 3 pièces, a tendance à croître. La poursuite de la diversification du parc de logements est donc en enjeu important pour répondre aux besoins des personnes âgées et à ceux des jeunes ménages qui débutent leur parcours résidentiel.



Chiffres clés

Population en 2014	1 566
Variation annuelle moyenne entre 2009	+ 0,1 %
Projection démographique en 2035	1 921
Indice de vieillissement en 2014	0,80
Taille moyenne des ménages en 2014	2,4

8- HABITAT

Une croissance continue du parc de logements depuis plusieurs décennies

Sur la période 1968-2014, la croissance du parc de logements a été continue. Le nombre de logements est passé de 287 en 1968 à 698 en 2014.

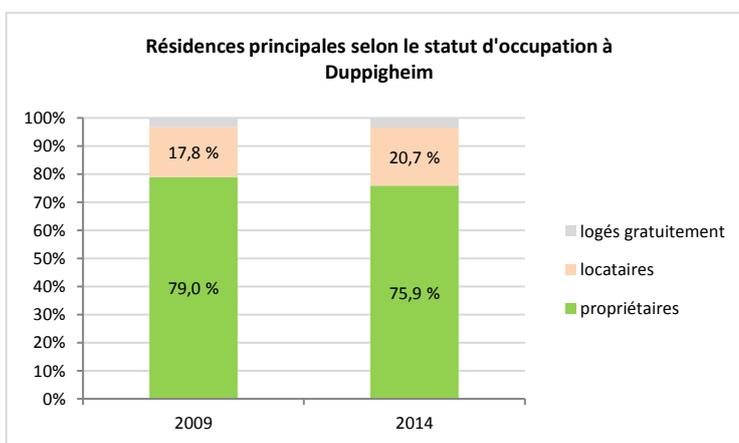
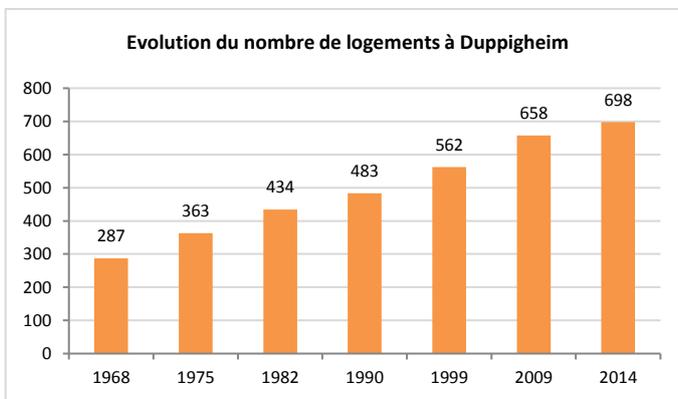
Le rythme de production de logements a été relativement stable même s'il a été un peu plus élevé sur la période 1968-1972 avec en moyenne 10 à 11 nouveaux logements par an. Sur la période 1990-2014, l'on dénombre entre 8 et 10 nouveaux logements par an. La période 1982-1990 a été un peu moins productive avec 6 nouveaux logements par an.

Il est à noter que la réalisation d'une opération d'une cinquantaine de logements est en cours sur la commune.

En 2014, sur les 698 logements présents à Duppigheim, 650 sont des résidences principales, soit 93% des logements. Cette proportion est toutefois en légère diminution ces dernières années (94,9% en 2009, 95,9% en 1999). Les résidences secondaires et occasionnelles restent marginales sur la commune, elles représentent 1,1% des logements en 2014.

En 2014, 20,7% des résidences principales sont occupés par des locataires, soit une augmentation de 2,9 points par rapport à 2009.

Cette diversification du statut d'occupation est bénéfique en termes d'attractivité, notamment pour les jeunes ménages qui débutent leur parcours résidentiel.

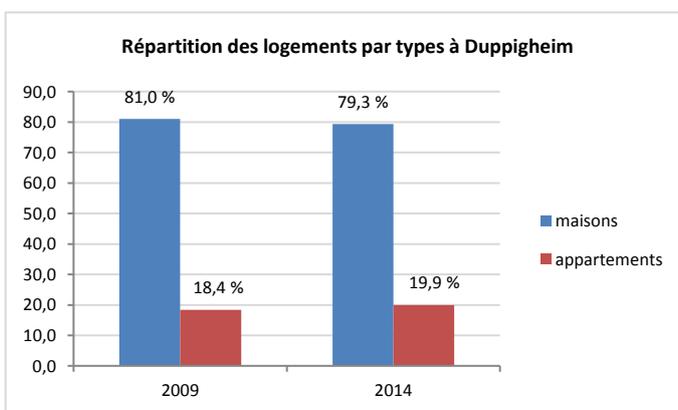


Une majorité de logements individuels qui s'atténue légèrement ces dernières années

Le logement individuel est largement majoritaire à Duppigheim, il représente 79,3% du parc en 2014. Toutefois, une diversification du parc est en cours, illustrée par une augmentation de 1,5 point de la part des logements collectifs entre 2009 et 2014.

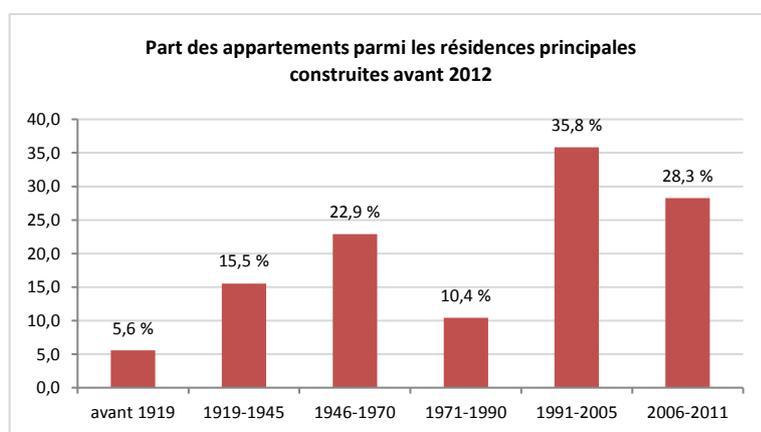
A titre comparatif, la part des logements collectifs à Hangenbieten (commune voisine et de taille similaire) est plus importante (41,1%).

La part des appartements à l'échelle du territoire de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig est de 36,2% en 2014 (ceux-ci sont majoritaires sur les communes de Molsheim et Mutzig).



Part des appartements en 2014	
Duppigheim (1500 hab.)	19,9 %
Hangenbieten (1500 hab.)	41,1 %
Ernolsheim-Bruche (1800 hab.)	26,6 %
Dachstein (1800 hab.)	31,8 %
CCRMM	36,2 %
Source : INSEE	

La proportion d'appartements parmi les nouveaux logements a évolué au fil des années mais elle est globalement plus importante ces dernières années.



Un taux de logements vacants révélant un marché immobilier fluide

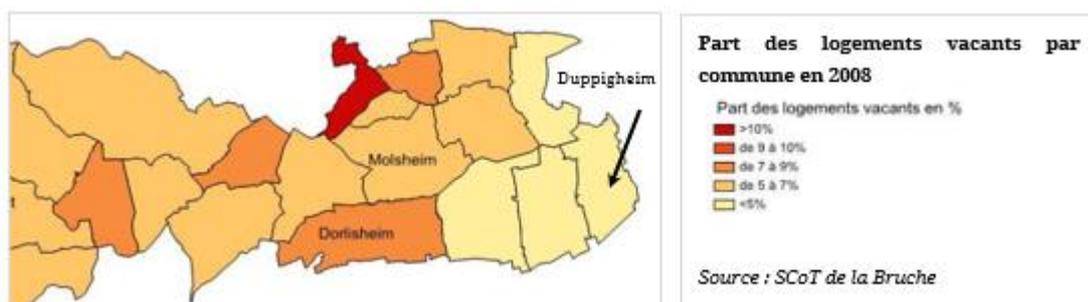
La vacance est un indicateur de la tension entre l'offre et la demande sur le marché immobilier. Une valeur faible indique une pénurie de logements (rareté de l'offre par rapport à la demande) et une valeur élevée indique que des logements restent inoccupés (offre trop importante ou mal adaptée). Un taux compris entre 5 et 6% représente un marché relativement fluide.

A Duppigheim, le taux de vacance est compris entre 3,9% et 6,1% entre 1968 et 2014, révélant un marché immobilier fluide avec un équilibre entre l'offre et la demande. En 1982 et 1999, le taux vacance était un peu plus faible et indiquait une légère tension sur le marché immobilier avec une offre légèrement inférieure à la demande.

Globalement, le marché immobilier à Duppigheim est donc relativement stable et attractif.

Année	Nombre de logements vacants à Duppigheim	Part des logements vacants dans le parc de logements
1968	17	5,9 %
1975	22	6,1 %
1982	17	3,9 %
1990	21	4,3 %
1999	22	3,9 %
2009	30	4,6 %
2014	39	5,6 %
Source : INSEE		

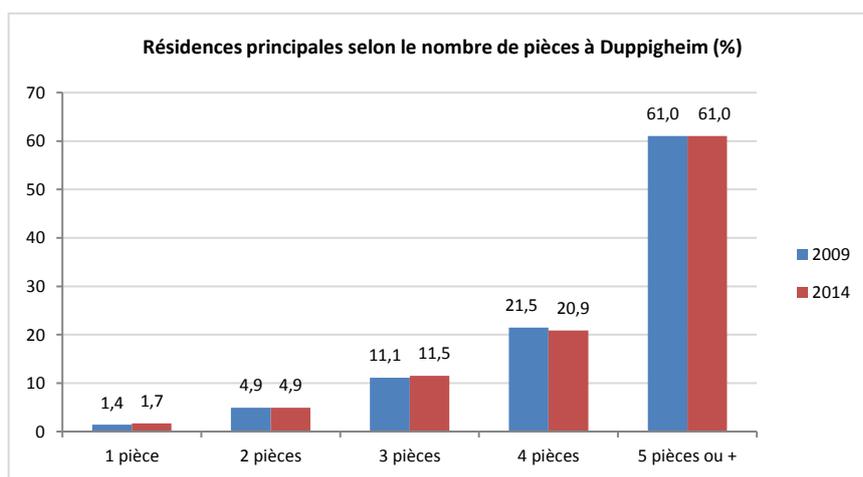
A l'échelle de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig, Duppigheim présente, avec les communes voisines de Duttlenheim, Ernolsheim-Bruche et Altorf, les taux de vacance les plus faibles. La partie Est du territoire communautaire, notamment en raison de sa proximité avec l'Eurométropole, bénéficie d'une attractivité encore plus importante.



Peu d'évolution concernant la taille des logements

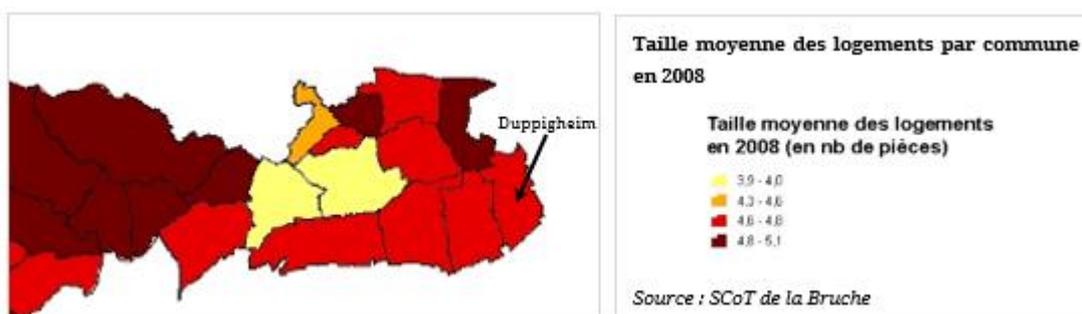
Les logements de grande taille, c'est-à-dire comportant au moins 5 pièces, représentent la majorité des logements à Duppigheim, soit 61,0% en 2014. Cette proportion est à mettre en relation avec la prépondérance des logements individuels sur la commune, ceux-ci disposent en moyenne d'un nombre de pièces plus important que les appartements.

A titre comparatif, la proportion de logements de 5 pièces ou plus est de 49,0% à Hangenbieten, 59,2% à Ernolsheim-Bruche et 53,1% à Dachstein en 2014.



Les logements de taille intermédiaire (3 et 4 pièces) sont généralement attractifs pour les jeunes ménages et ils favorisent le parcours résidentiel local. Ceux-ci représentent 32,4% du parc de logements à Duppigheim en 2014 et 32,6% en 2009.

Le parc de logements à Duppigheim n'a connu quasiment aucune évolution en termes de taille entre 2009 et 2014. A l'inverse, sur des communes proches et de taille similaire (Hangenbieten, Ernolsheim-Bruche, Dachstein), la part des logements de 5 pièces ou plus a eu tendance à diminuer sur cette période.



Un parc social très peu présent

Selon l'INSEE, les logements aidés sont au nombre de 2 à Duppigheim en 2014, soit 0,3% du parc. La commune n'est toutefois pas concernée par l'article 55 de la loi SRU.

Sur le territoire intercommunal, la proportion de logements aidés est de 7,2% en 2014 selon l'INSEE, en particulier à Molsheim et Mutzig notamment.

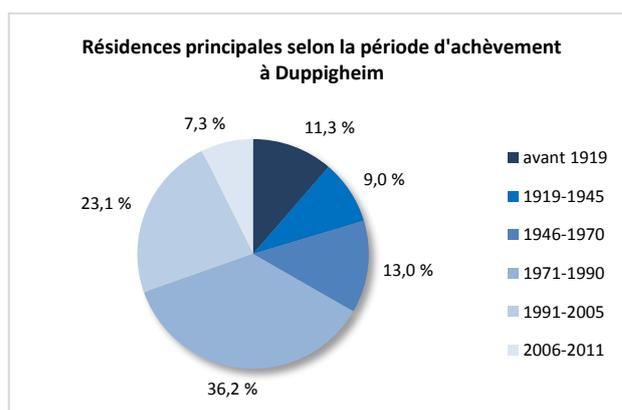
Part des logements HLM loués vides dans le parc de logements en 2014	
Duppigheim (1500 hab.)	0,3 %
Hangenbieten (1500 hab.)	0,0 %
Ernolsheim-Bruche (1800 hab.)	0,5 %
Dachstein (1800 hab.)	3,6 %
CCRMM	7,2 %
<i>Source : INSEE</i>	

Un parc de logements relativement récent

Les logements à Duppigheim ont, pour la plupart, été produits au cours des années 1970 et 1980. En effet, 36,2 des logements ont été achevés sur cette période 1971-1990. Une part importante des logements a également été réalisée entre 1991 et 2005, soit 23,1%.

Ces données illustrent le maintien du rythme de production de logements ces dernières années sur la commune.

Ainsi, les logements très anciens (antérieurs à 1946) représentent 20,3% du parc.



Habitat et performance énergétique

Le parc de logements anciens présente, sans réhabilitation, de faibles performances énergétiques en termes d'isolation. Comme vu précédemment, ces logements représentent plus de 20,3% du parc de la commune (logements antérieurs à 1946).

La Règlementation Thermique de 2012 impose des objectifs de performance énergétique des bâtiments et fixe des normes allant dans ce sens pour des travaux effectués sur des constructions existantes.

Habitat spécifique

Duppigheim n'est soumise ni à l'obligation de création d'une aire permanente d'accueil, ni à celle de création d'une aire de grand passage.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig est en charge de deux aires d'accueil des gens du voyage présentes sur son territoire : 30 places chemin d'Altorf à Molsheim et 20 places rue du Quai à Mutzig.



La politique intercommunale en matière de logement

Depuis 2011, la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig a opté pour une politique active en matière de logement. Les principaux objectifs poursuivis par cette politique sont les suivants :

- Permettre aux jeunes ménages autochtones de demeurer sur le territoire ;
- Contrebalancer le dynamisme économique en développant l'offre de logements ;
- Contribuer à la rénovation des centres urbains des villes et villages du territoire.

Par ailleurs, le territoire intercommunal se situe au 3^{ème} rang des territoires du Bas-Rhin en matière de logement social. Les élus ont décidé de construire progressivement des logements sociaux, notamment par la restauration de l'habitat rural existant. Molsheim et Mutzig concentrent près de 50% de l'offre du territoire. Le développement du parc social est donc un enjeu pour les autres communes plus rurales.

Les objectifs du SCoT de la Bruche en matière de logements

L'objectif minimal de production de logements retenu pour l'ensemble du territoire pour les dix prochaines années est de 300 logements par an, dont 70% à réaliser au sein de la communauté de communes de Molsheim-Mutzig et 30% au sein de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Pour les pôles relais de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig, tels que Duppigheim, les objectifs suivants sont poursuivis dans le cadre de la construction neuve :

- Atteindre 30% à 40% de logements locatifs à l'horizon 2035
- Atteindre au moins 15% de logements aidés pour les opérations d'une superficie supérieure à 1 ha
- Atteindre une densité minimale de 30 logements/ha

Chiffres clés

Nombre de logements en 2014	698
Evolution du nombre de logements entre 2009 et 2014	+ 6 %
Nombre de résidences principales en 2014	650
Taux de vacance en 2014	5,6 %
Part de logements aidés en 2014	0,3 %
Part des logements collectifs en 2014	19,9 %
Evolution de la part des logements collectifs entre	+ 1,5 point
Part des grands logements (5 pièces ou +) en 2014	61,0 %
Evolution de la part des grands logements entre 2009	+ 0,0 point
Part des logements anciens (antérieurs à 1946) en 2014	20,3 %

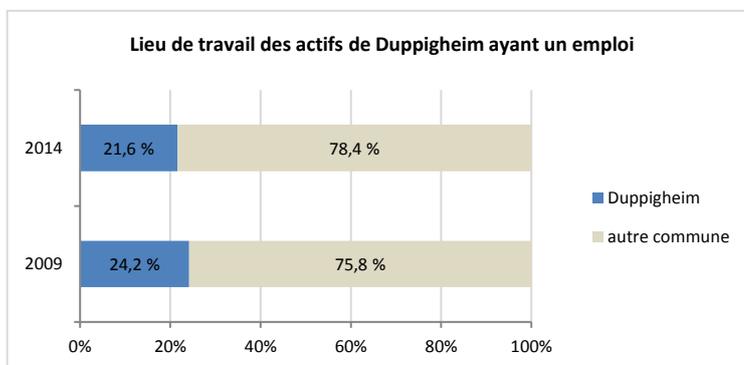
Besoins répertoriés en matière d'équilibre social de l'habitat :

Poursuivre la diversification du parc de logements en termes de typologie (individuel, intermédiaire, collectif)
Développer l'offre locative et le logement aidé

9- EMPLOIS

Une part relativement importante d'actifs travaillant à Duppigheim

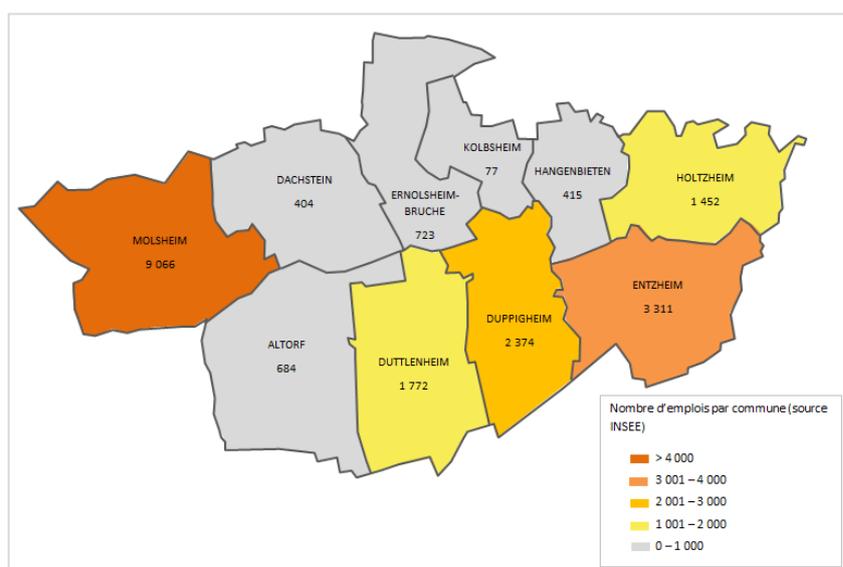
En 2014, 21,6% des actifs de Duppigheim résident et travaillent sur la commune. Ce taux est relativement important pour une commune de moins de 2 000 habitants qui présente généralement un caractère plus rural. Toutefois, Duppigheim bénéficie de la présence du parc d'activités économiques intercommunal qui représente un pôle d'emplois important. Il est à noter toutefois, que la part de ces actifs travaillant sur la commune a eu tendance à diminuer entre 2009 et 2014 (- 2,6 points). Cette donnée est à mettre en lien avec la diminution du nombre d'emplois sur la commune sur la même période.



Duppigheim, pôle d'emplois

En 2014, l'on dénombre 2 374 emplois à Duppigheim contre 2 675 en 2009, soit une baisse de 11,2% (baisse d'emplois chez Lohr et Knorr, notamment mécanisation d'une activité). Aujourd'hui, ces deux entreprises regroupent 1 200 emplois à Duppigheim.

Le nombre d'emplois sur le territoire de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig est de 20 665 en 2014. L'offre d'emplois à Duppigheim représente donc 11,5% de l'offre intercommunale, en particulier grâce à la présence du parc d'activités économiques intercommunal qui représente un important pôle d'emplois.



Après Molsheim et Entzheim, Duppigheim est la commune qui présente le plus grand nombre d'emplois sur ce secteur géographique choisi.

L'indicateur de concentration d'emploi correspond au nombre d'emploi sur la commune pour 100 actifs qui y résident. A Duppigheim, cet indicateur est de 315 en 2014. Cela signifie que la commune dispose d'un nombre d'emplois bien supérieur au nombre d'actifs résidant sur la commune. Celle-ci est donc attractive sur le plan économique, en particulier grâce à la présence parc d'activités économiques intercommunal.

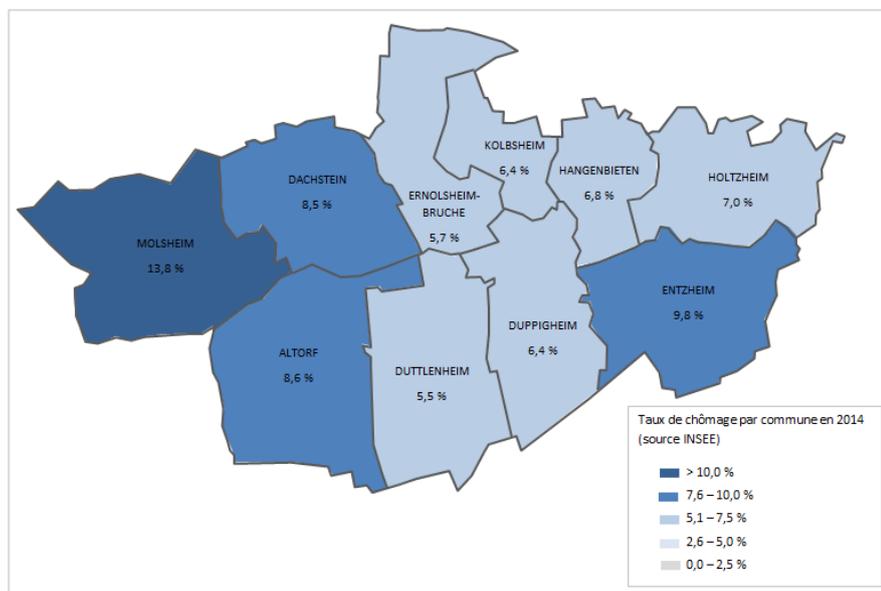
Un taux de chômage relativement faible

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (personne en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler).

A Duppigheim, le taux de chômage est relativement faible comparé au taux du territoire intercommunal, départemental ou national à la même date.

Les personnes venant s'installer à Duppigheim sont globalement des actifs qui travaillent à Duppigheim ou qui recherchent la proximité avec les autres pôles d'emplois (Molsheim, Strasbourg).

Taux de chômage des 15-64 ans en 2014	
Duppigheim	6,4 %
CCRMM	9,5 %
Bas-Rhin	12,4 %
France métropolitaine	13,5 %
<i>Source : INSEE</i>	



Chiffres clés

Part des actifs travaillant à Duppigheim en 2014	21,6 %
Nombre d'emplois en 2014	2 374
Evolution du nombre d'emplois entre 2009 et	- 11,2 %
Indicateur de concentration de l'emploi en 2014	315
Taux de chômage en 2014	6,4 %



10- ACTIVITES ECONOMIQUES

Une activité agricole tournée vers la polyculture

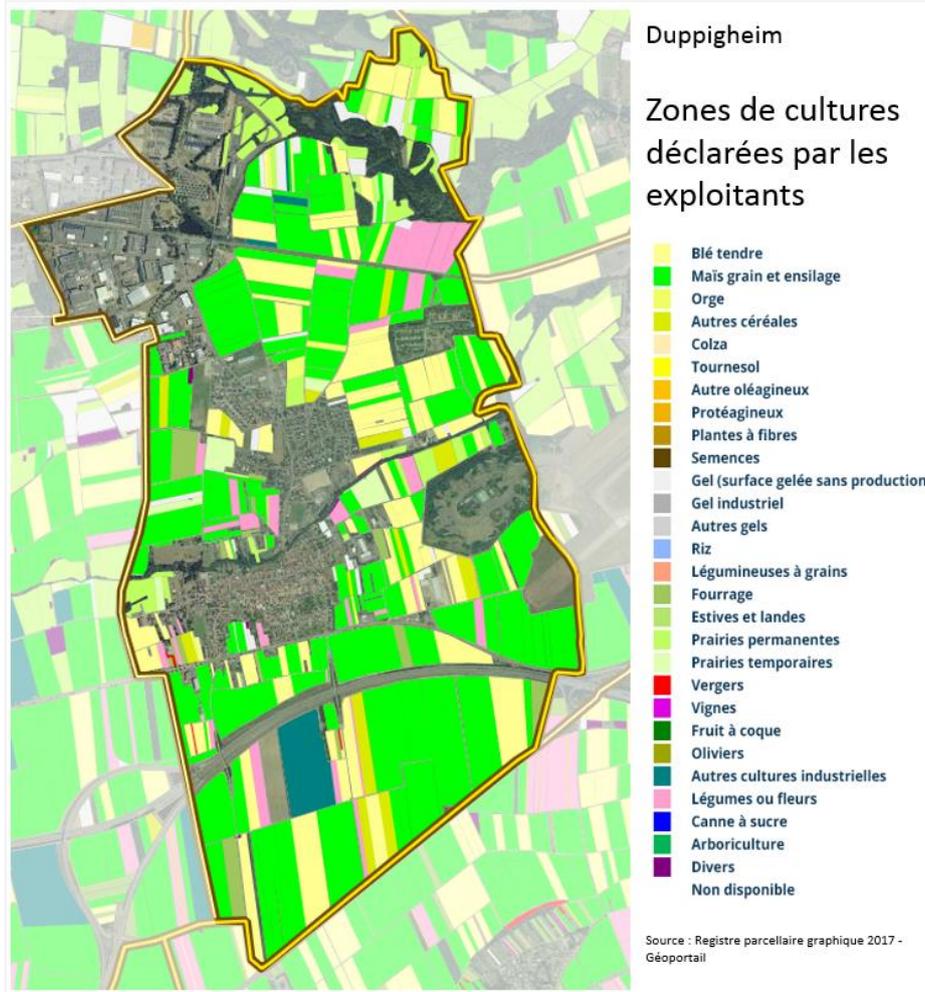
La Surface Agricole Utilisée (SAU) comptabilisée dans le tableau ci-dessous correspond aux exploitations ayant leur siège sur la commune. C'est-à-dire que la SAU située en dehors de la commune, mais gérée par une exploitation ayant son siège à Duppigheim, est également prise en compte.

En 2010, l'on dénombre 13 exploitations agricoles installées à Duppigheim (contre 22 en 1988). La SAU de ces exploitations s'élève à 442 ha à la même date. Elle correspond principalement à des terres labourables (93%) puis dans une bien moindre mesure à des superficies toujours en herbe (6,8%).

Les terres labourables sont consacrées à la polyculture (diverses céréales, légumes, etc.).

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège à Duppigheim			
Exploitations agricoles	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune	22	19	13
Nombre de chefs d'exploitations et co-exploitants	22	19	14
Cheptel	1988	2000	2010
Cheptel (unité gros bétail alimentation totale)	508	340	208
Surfaces agricoles	1988	2000	2010
Surface Agricole Utilisée (SAU)	453 ha	469 ha	442 ha
Superficie en terres labourables	367 ha	395 ha	411 ha
Superficie en culture permanente	0 ha	2 ha	1 ha
Superficie toujours en herbe	82 ha	71 ha	30 ha
Types de cultures	1988	2000	2010
Céréales	269 ha	304 ha	231 ha
dont blé tendre	85 ha	42 ha	72 ha
dont maïs-grain et maïs-semence	161 ha	255 ha	149 ha
Tournesol	nc	nc	nc
Colza et navette	nc	nc	nc
Activité agricole dominante	1988	2000	2010
Orientation technico-économique de la commune	nc	Polyculture et polyélevage	Cultures générales

Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture





D'après les informations transmises par la municipalité de Duppigheim, l'on dénombre 7 exploitations agricoles sur la commune. Il s'agit pour la plupart de double-actifs. Les informations reportées dans le tableau ci-après ont été obtenues lors d'une réunion de concertation avec les exploitants organisée à la mairie de Duppigheim.

Exploitation agricole	Activités	SAU / Cheptel	Localisation	Projet à l'échéance du présent PLU
SCEA SPEISER	Céréales	SAU de 45 ha à Duppigheim et Duttlenheim	11 route de Schirmeck	Aucun
SCEA CLAUSS	Polyculture et élevage de poulets Label Rouge	SAU de 63 ha à Duppigheim Cheptel de 8 710 têtes – Déclaration ICPE	1 rue des Roses (siège d'exploitation) 33 rue des Roses (bâtiments agricoles)	Aucun
Exploitation individuelle CLAUSS	Céréales	SAU de 40 ha	16 rue des Roses	Aucun
Exploitation individuelle HAUSWALD	Pommes de terre, maïs, blé	SAU de 28 ha à Duppigheim, 4,25 ha à Blaesheim, 2,35 ha à Entzheim, 0,5 ha à Duttlenheim, 2,7 ha à Hangenbieten	12 rue de la Chapelle	Aucun
Exploitation individuelle HECHMANN	Asperges, fraises en vente directe Blé	SAU de 30 ha à Duppigheim	Lieu-dit Mayersbreit	Agrandissement du hangar existant, du magasin de vente directe et de la serre Installation de structures mobiles pour poules en agriculture biologique
Exploitation individuelle KIEHL	Pommes de terre	SAU 50 ha à Duppigheim, 8 ha à Entzheim, 5 ha à Duttelnheim, 5 ha à Kolbsheim, 2 ha à Hangenbieten	Lieu-dit Am Rein	Extension de l'existant
SCEA MULLERHOF	Engraissement de bovins, céréales, fourrage	Cheptel de 100 têtes - Déclaration ICPE	Rue des Prés	Construction d'un bâtiment pour l'engraissage (cheptel de 200 têtes environ) Construction d'un bâtiment de stockage-fourrage Construction d'une habitation

Données et informations recueillies auprès des exploitants de la commune lors d'une réunion organisée en mairie de Duppigheim le 20/11/2017



Duppigheim
Localisation
des
exploitations
agricoles

Source fond de plan : Google Maps



Duppigheim
Projets
agricoles
recensés

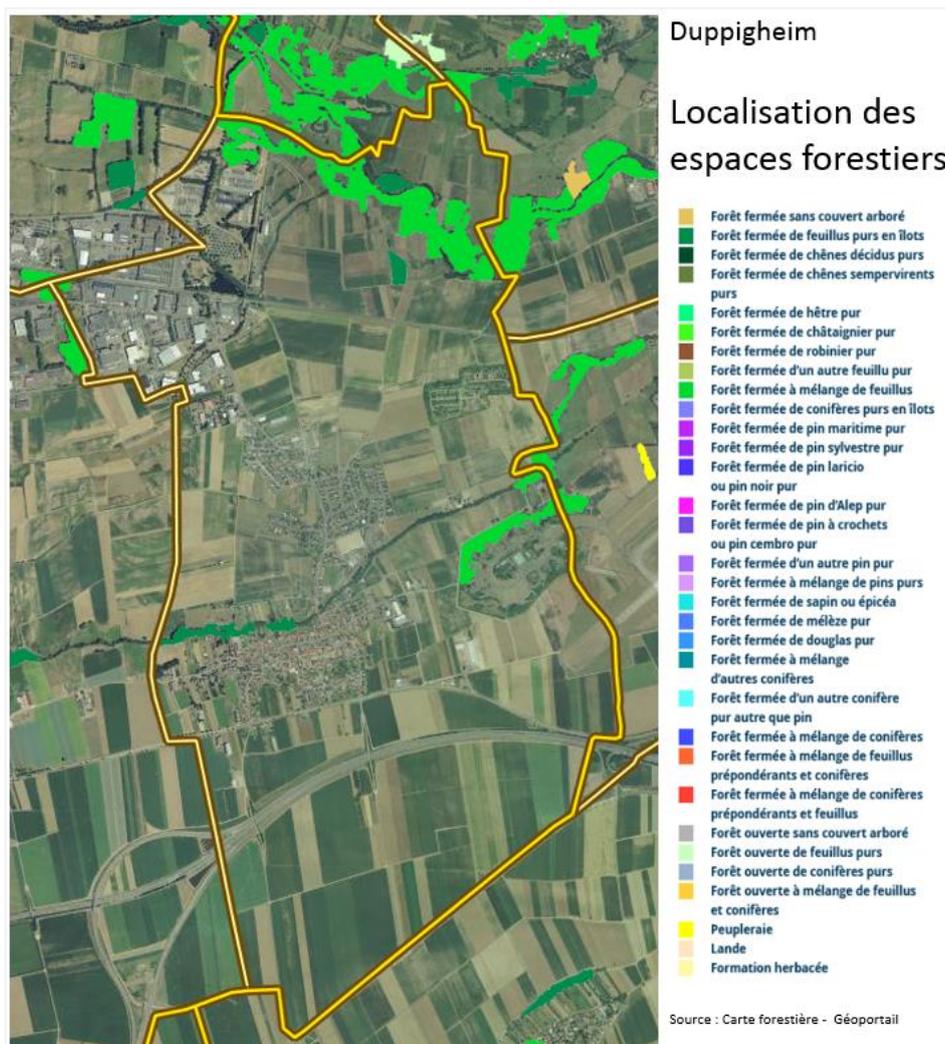
Source fond de plan : Google Maps

Le territoire de Duppigheim est couvert par les Indications Géographiques Protégées (IGP) suivantes :

- Choucroute d'Alsace
- Crème fraîche d'Alsace
- Miel d'Alsace
- Pâtes d'Alsace
- Volailles d'Alsace

L'activité forestière

A Duppigheim	
Exploitation forestière	Aucune
Espaces forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - Boisements et ripisylves le long des cours d'eau du Bras d'Altorf et de la Bruche (environ 27 ha) - Arboretum (environ 1 ha) géré par la commune de Duppigheim
Besoins en matière de développement forestier	Aucun



Une offre en commerces et services de proximité

L'offre commerciale à Duppigheim est une offre de proximité et artisanale composée de : 2 boulangeries, 1 banque, 2 restaurants, 1 salon de coiffure, 2 menuiseries, 1 paysagiste, 2 garages.

Des services de santé sont également présents : médecins, masseur-kinésithérapeute, dentiste, infirmière, diététicienne-nutritionniste,

L'offre locale répond aux besoins de proximité mais ne se déploie pas davantage en raison de la concurrence des pôles urbains situés à proximité (Strasbourg, Molsheim).

Les zones d'activités économiques

Le **parc d'activités de la Plaine de la Bruche** est situé au nord-ouest de Duppigheim et s'étend également sur les territoires de Duttlenheim et Ernolsheim-Bruche. Il s'agit de zones d'activités communales.

La zone d'activités « Activeum » se situe dans le prolongement du parc d'activités, à Altorf et Dachstein.

Les activités sont principalement industrielles. Exemple de sociétés : Lohr industrie (véhicules industriels), Bestfoods France (agro-alimentaire), Demathieu Bard (terrassement), Guillet (chaudronnerie industrielle), Intercarat France (moulages d'élastomères), Soframe, etc.

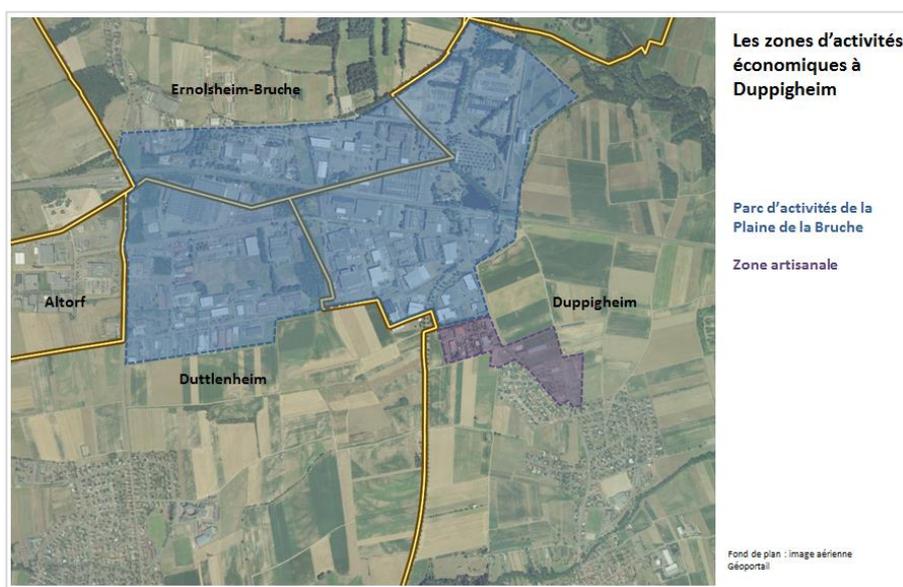
Une **zone artisanale** est située entre les espaces résidentiels au sud et le parc d'activités de la Plaine de la Bruche au nord.

Il est à noter que quelques entreprises sont également implantées en dehors des zones d'activités sur la commune (notamment une station-service en entrée de village est, une métallerie rue des Prés).

D'après la Chambre des Métiers d'Alsace, 68 entreprises sont recensées à Duppigheim.

Il est à noter que près de 40% de ces entreprises (soit 26 entreprises) ont un chef d'entreprise âgé de plus de 55 ans. La question de la cession-transmission se pose donc pour les années à venir.

Concernant le logement de fonction, la plupart des artisans disposent déjà d'un logement sur site.





L'activité touristique

Selon l'office de tourisme de la région de Molsheim-Mutzig, l'offre d'hébergement à Duppigheim se compose de deux chambres d'hôtes situées rue des Roses et rue du Général de Gaulle, pour une capacité d'accueil totale de 25 personnes.

Le site du Vieux Moulin à l'est du village est voué à accueillir une activité d'hôtellerie-restauration.

Besoins répertoriés en matière de développement économique :

Permettre la densification et l'extension des zones d'activités (industrielle et artisanale) pour pérenniser les activités existantes

Permettre la réhabilitation du site du Vieux Moulin

Besoins répertoriés en matière de surfaces et de développement agricoles :

Permettre la réalisation des projets agricoles identifiés

Délimiter des surfaces dédiées aux exploitations sur les sites existants et sur de nouveaux sites en cohérence avec les enjeux du territoire (proximité des espaces résidentiels, espaces naturels à préserver, etc.)

Besoins répertoriés en matière de développement forestier :

Aucun

Besoins répertoriés en matière de commerce :

Favoriser la préservation des commerces et services de proximité au sein du village

11- EQUIPEMENTS PUBLICS ET VIE SOCIALE

Equipements administratifs et sociaux

Duppigheim dispose d'une offre en équipements diversifiée et adaptée aux besoins de la population, qui participe à la qualité de vie et à l'attractivité de la commune :

- Mairie, 48 rue du Général de Gaulle
- Agence postale communale, 48 rue du Général de Gaulle
- Salle des fêtes
- Centre communal d'action sociale
- Caserne des pompiers (rue des Prés)
- Eglise
- Cimetière

Une Maison des Aînés est prévue dans le projet d'aménagement du lotissement des Platanes.

Equipements sportifs et culturels

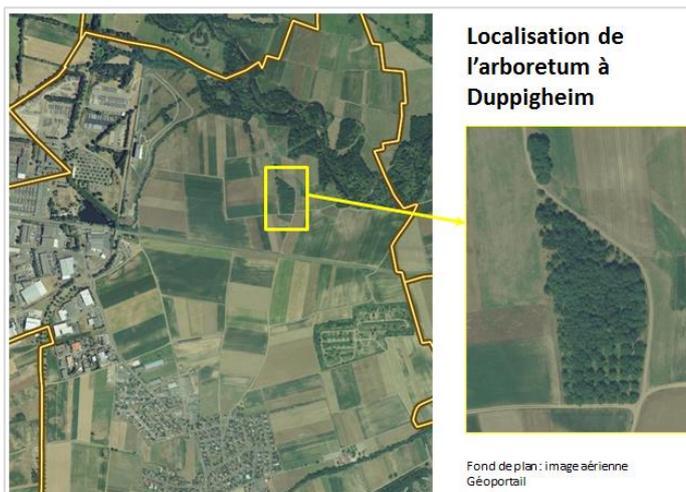
Duppigheim bénéficie des équipements suivants :

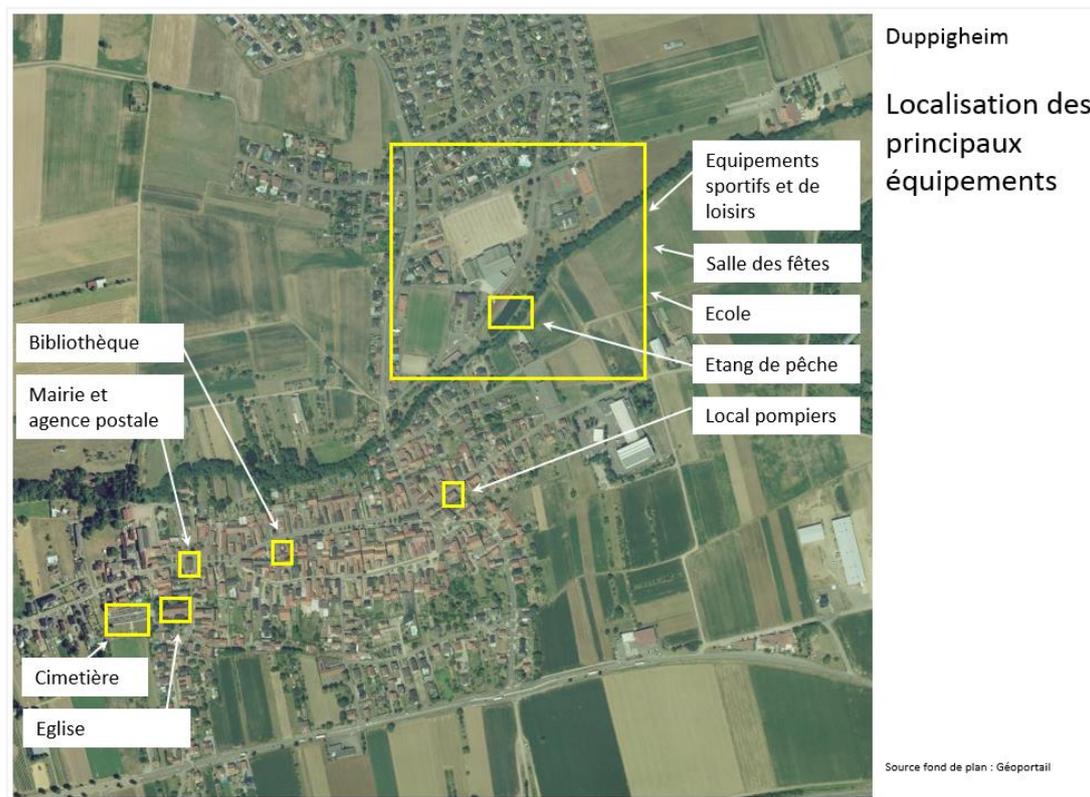
- 1 hall des sports
- 1 dojo
- Terrains de tennis couverts et extérieurs
- Club-house tennis
- Club-house et vestiaires football
- 2 stades de football
- 1 aire de jeux
- 1 étang de pêche
- 1 bibliothèque (rue du Général de Gaulle)

La zone de loisirs ou « plaine des sports » située rue du Stade fait actuellement l'objet d'un projet de réaménagement complet. Les travaux sont en cours. Cet espace est stratégique car il fait le lien (en termes d'articulation urbaine) entre le centre ancien du village au sud et le secteur résidentiel au nord. Il constitue également un espace de lien social et un facteur d'attractivité pour la commune.

L'arboretum

Une ancienne décharge a été remblayée et plantée au nord de la voie ferrée formant aujourd'hui un arboretum d'environ 1 hectare réalisé avec l'ONF et comportant 36 essences ainsi qu'un sentier pédagogique inauguré en 2015.





Equipements scolaires et périscolaires

Duppigheim dispose :

- d'une école maternelle, rue de la Gare (50 élèves)
- d'une école primaire, rue de la Gare (90 élèves)

Le collège est situé sur la commune voisine de Duttlenheim, rue du Stade.

L'accueil périscolaire est assuré par « La Cabane » (accueil de loisirs) qui dispose d'une capacité d'accueil d'environ 100 places.

Cette offre scolaire et périscolaire constitue un atout en termes d'attractivité pour la commune, en particulier auprès des jeunes ménages.

A noter également, pour la Petite Enfance, la présence de deux crèches (micro-crèche située dans le lotissement des Platanes et crèche située rue de l'Artisanat).

L'offre sur le territoire intercommunal

L'offre en équipements est également développée à l'échelle de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Ainsi, le territoire bénéficie de trois piscines intercommunales : la piscine couverte de Mutzig, la piscine couverte de Duppigheim et la piscine de plein air de Molsheim. D'autres équipements sont présents à Molsheim (l'office du tourisme, la sous-préfecture, la gendarmerie, la caisse primaire d'assurance maladie, le service des impôts, le trésor public, la poste) et Dorlisheim (cinéma et autres équipements de loisirs).

Le tissu associatif

Le tissu associatif de Duppigheim est très développé. On recense 8 associations sportives (football, danse, tennis, gymnastique, judo, qi-gong, yoga, club nautique), 8 associations culturelles et de loisirs (chorales, théâtre, arboriculture, pêche, histoire et patrimoine...) et 11 autres associations (amicale des sapeurs-pompiers, anciens



combattants...), donc 27 associations différentes au total. Un tissu associatif dynamique est facteur de lien social et favorise la qualité du cadre de vie et l'attractivité de la commune.

Besoins répertoriés en matière d'équipements et de services :

Préserver l'offre en équipements et services

Poursuivre l'aménagement de la plaine des sports

12- PATRIMOINE

Monuments Historiques

Les monuments historiques font l'objet de protections particulières au titre de leur intérêt patrimonial. Le classement ou l'inscription d'un monument entraîne une protection pour lui-même et pour ses abords dans un rayon de 500 mètres. Ce périmètre constitue une servitude d'utilité publique. Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, il peut faire l'objet soit d'une adaptation à l'occasion d'une décision de classement ou d'inscription (périmètre de protection adapté), soit d'une modification pour les monuments déjà protégés (périmètre de protection modifié). Le bâtiment classé ou inscrit ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans l'accord préalable du ministère chargé de la Culture (DRAC). Les travaux autorisés s'effectuent sous la surveillance de son administration (article L.621-9 du Code du patrimoine). Qu'il y ait ou non demande de subvention de l'État, les travaux sont soumis à déclaration.

Aucun édifice n'est protégé au titre des Monuments Historiques à Duppigheim. Le territoire n'est pas concerné par un périmètre de protection relatif à un édifice situé sur une commune voisine.

Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti de Duppigheim est notamment illustré par :

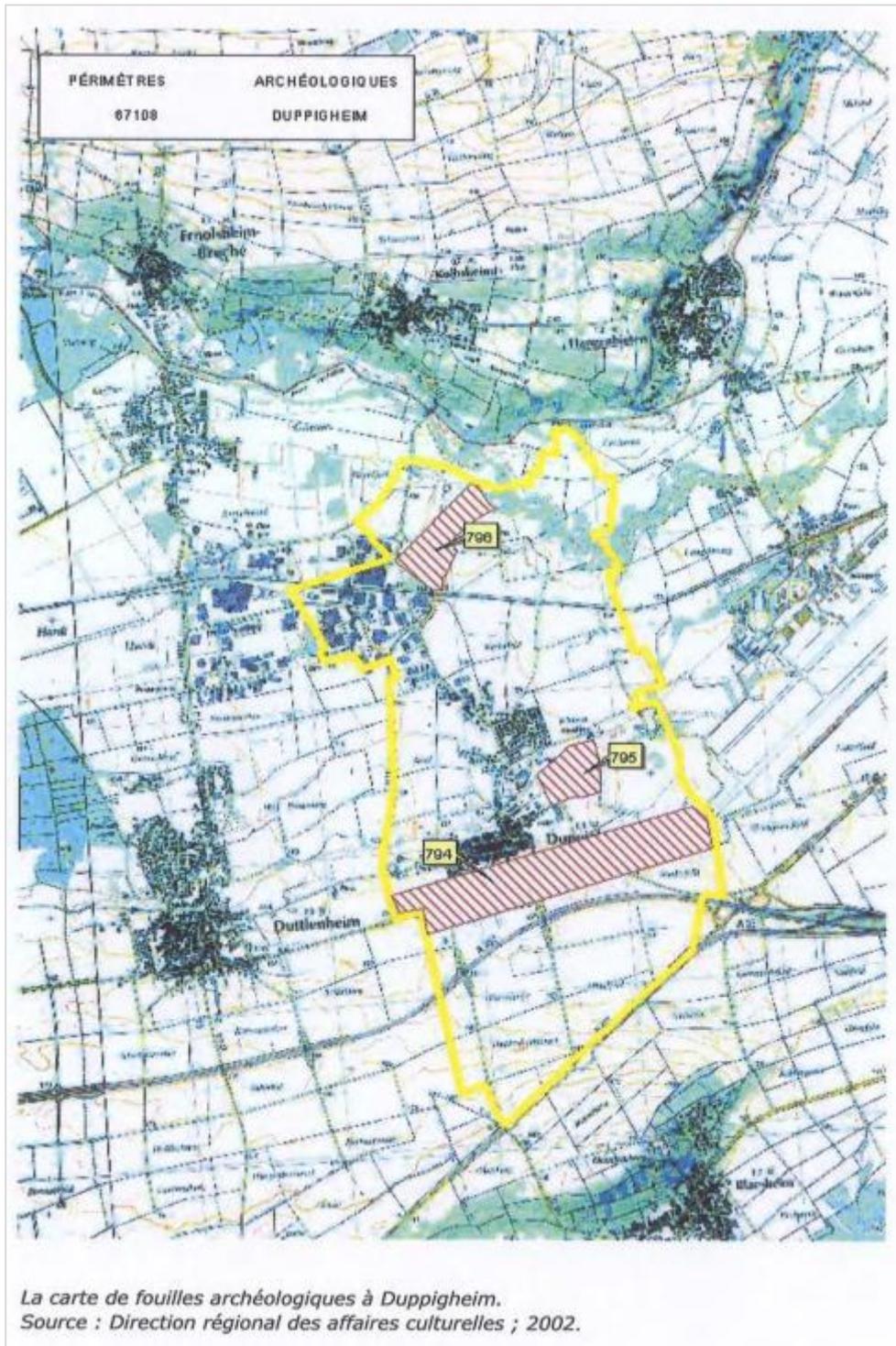
- Un oratoire du 18^{ème} siècle, rue de la Chapelle
- Une croix monumentale du 19^{ème} siècle, rue de la Chapelle
- Une croix monumentale du 19^{ème} siècle, rue du Général de Gaulle
- Une croix monumentale du 19^{ème} siècle, route de Kolbsheim
- Une croix de chemin dite Bildstock du 18^{ème} siècle
- L'église paroissiale Saint-Arbogast du 12^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} siècle, rue du Général de Gaulle
- Le presbytère du 18^{ème} siècle, 58 rue du Général de Gaulle
- La mairie du 19^{ème} siècle, place de la Mairie
- Plusieurs fermes du 18^{ème} et 19^{ème} siècle (22 rue du Général de Gaulle, 27 et 29 rue du Maréchal Leclerc, 2 rue des Roses)



Archéologie

Des vestiges archéologiques ont été découverts sur le territoire de Duppigheim :

- Au lieu-dit Breuschwasen (796)
- Au lieu-dit Schlotten-Nachtwerd (765)
- Au lieu de la RD392, route de Schimerik (764) : une fosse a été découverte à l'occasion des travaux sur la RD392.



Extrait du bilan scientifique 2007 – DRAC – Service Régional d'Archéologie

DUPPIGHEIM / DUTTLENHEIM / INNENHEIM

Âge du Bronze moyen - Âge du Bronze final

Raccordement voie rapide du piémont des Vosges Phase 2

DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, INNENHEIM, Raccordement de la voie rapide au Piémont des Vosges à l'autoroute A 35 Phase 2
Exemples de céramiques issues de la structure 15
Relevé : Philippe LEFRANC

L'opération de diagnostic archéologique réalisée sur l'emprise du raccordement de la voie rapide du piémont vosgien à l'A 35 s'est soldée par la découverte de deux habitats de l'âge du Bronze respectivement localisés sur les communes de Duttlenheim (*Fuchsgewann*) et de Duppigheim (*Oberfeld*). Les structures sont très arasées : deux d'entre elles sont matérialisées par des fonds de vases de stockage en place. La structure la plus profonde, une probable fosse d'extraction, a livré un abondant mobilier céramique.

L'étude du mobilier permet d'attribuer ces deux habitats au même horizon chronologique : la fin du Bronze moyen ou les débuts du Bronze final I. Le corpus céramique, constitué de 68 individus dont 43 formes décorées, apporte un utile complément d'information à une période encore peu étudiée en basse-Alsace. On note également une monnaie romaine du IV^e s. recueillie en surface au nord de l'autoroute, à Duttlenheim, au lieu-dit *Schlittweg*.

Philippe LEFRANC

Par ailleurs, un diagnostic archéologique a été mené en avril 2017 sur une superficie de 15 000 m² sur le site de la déviation de la RD 111 au nord de Duppigheim (aménagement routier du conseil départemental du Bas-Rhin).



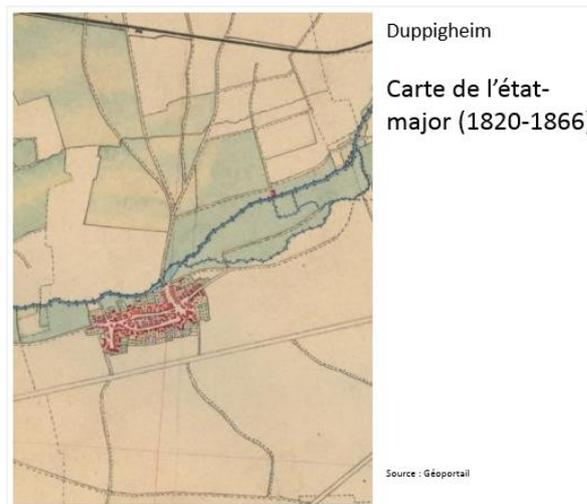
13- DEVELOPPEMENT URBAIN

Une morphologie de village groupé

Le centre ancien de Duppigheim présente une morphologie de village groupe avec un tissu bâti dense qui s'étend le long des rues du Général de Gaulle, du Maréchal Leclerc, de la Gare.

Le développement urbain du village est visible seulement à partir des années 1970-1980. Le tissu bâti s'est par la suite étendu en périphérie du centre ancien, mais de manière modérée, et vers le nord sous la forme de lotissements résidentiels. Ce développement résidentiel s'effectue en parallèle du développement de la zone d'activités économiques au nord du territoire.

Le développement urbain vers le sud a été freiné par les contraintes liées à l'aéroport d'Entzheim.



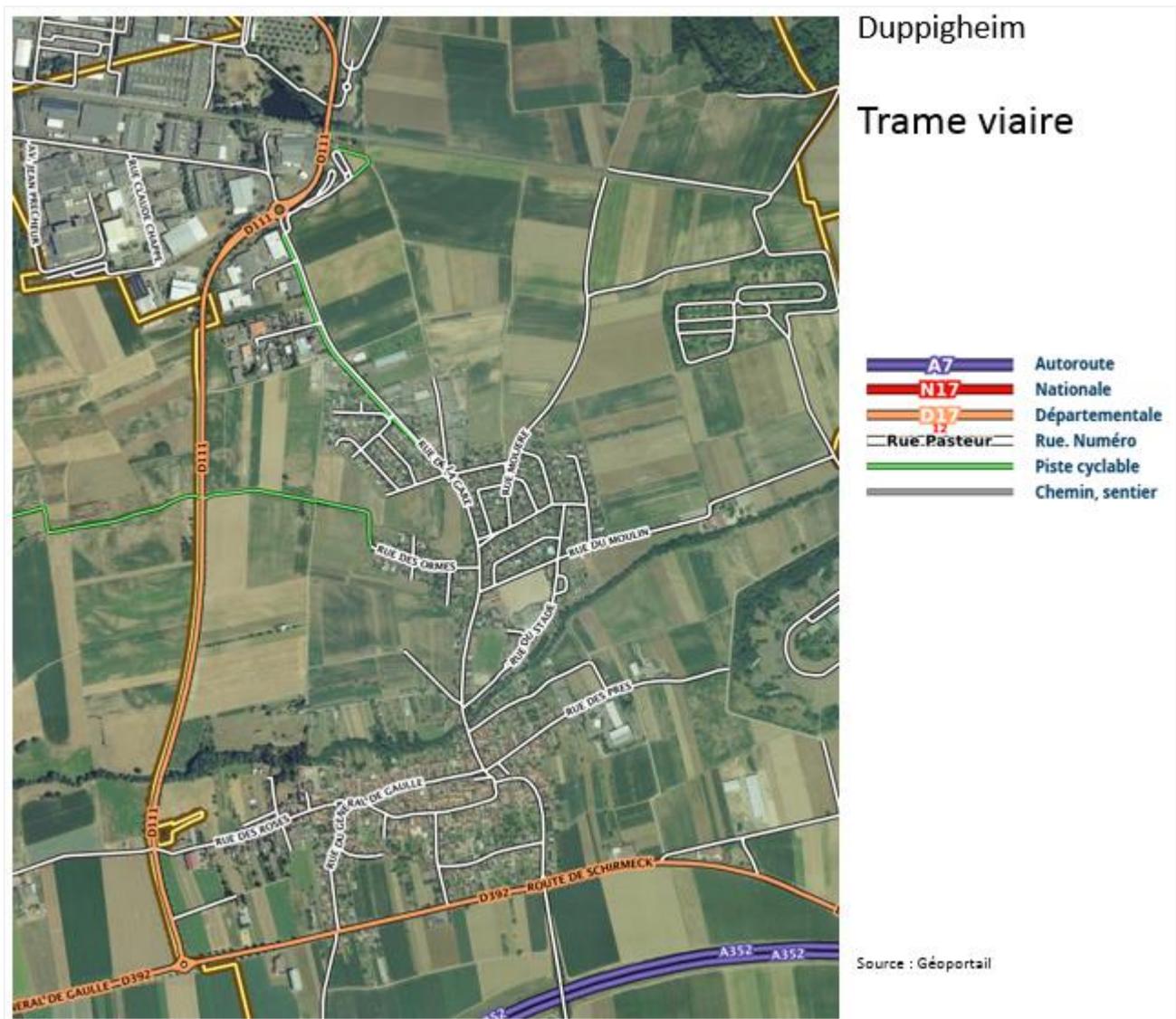
Les caractéristiques de la trame viaire

La commune de Duppigheim est traversée par la RD392 (ou route de Schirmeck) qui fait la liaison vers l'autoroute et Duttlenheim, et la RD111 qui longe la limite communale ouest et dessert notamment la zone industrielle au nord.

Les deux voies structurantes au sein du village sont la rue du Général de Gaulle et la rue de la Gare qui la prolonge vers le nord. La première traverse en effet le centre ancien et relie la route de Schirmeck (liaison vers Duttlenheim et l'autoroute) à la rue de la Gare. Cette dernière traverse toute la partie nord du territoire et relie le centre ancien, le secteur d'extension urbaine et la zone industrielle au nord.

La trame viaire locale rend les déplacements relativement aisés et comporte peu d'impasses. Le passage du cours d'eau représente toutefois un obstacle à une liaison facilitée entre le nord et le sud du village.

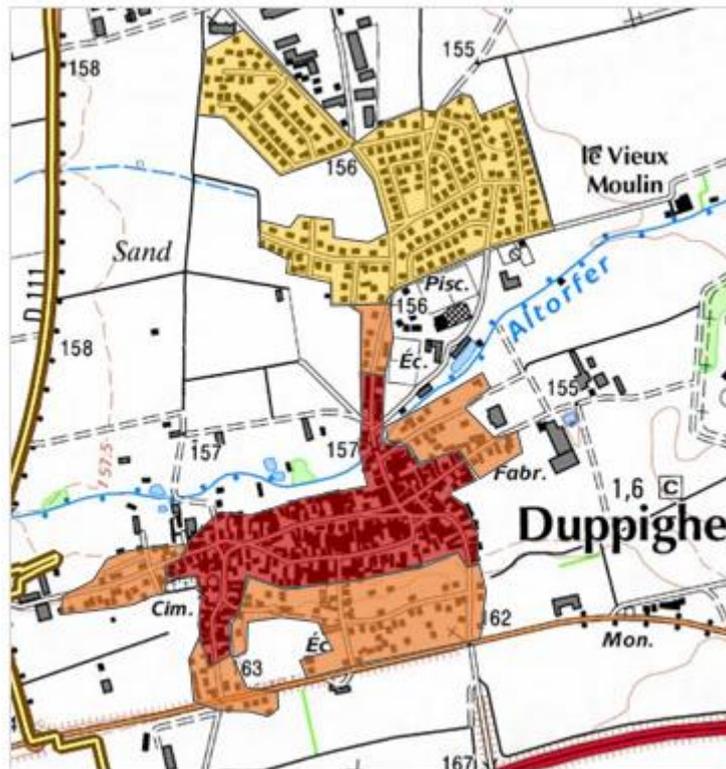
Le futur contournement ouest de Strasbourg est prévu à proximité du ban communal de Duppigheim, en limite ouest.



Les caractéristiques du tissu bâti

Le tissu bâti à dominante résidentielle de Duppigheim se compose de trois secteurs distincts :

- le centre ancien (noyau urbain historique), autour des rues du Général de Gaulle, du Maréchal Leclerc, de la Chapelle et début de la rue de la Gare,
- les secteurs d'extension sous la forme d'habitat diffus (en périphérie du centre ancien), principalement rue des Roses, rue des Jardins, rue des Tilleuls, rue des Prés, rue de la Rivière,
- les secteurs d'extension sous la forme d'opération d'ensemble (lotissements, au nord du village), rue des Ormes, rue Victor Hugo, rue Molière, rue des Merles, etc.



1 – Le centre ancien

Le centre ancien de Duppigheim s'articule autour de deux principaux axes de circulation qui forment un bouclage : la rue du Général de Gaulle et la rue du Maréchal Leclerc. Quelques impasses et ruelles se situent entre la rue du Maréchal Leclerc et la rue des Jardins au sud.

Dans le centre ancien, les constructions sont essentiellement implantées à l'alignement de la rue et sur les limites séparatives des parcelles, formant un front bâti continu le long des rues. En l'absence de constructions, les clôtures assurent la continuité sur rue. De légers retraits par rapport aux limites séparatives latérales sont parfois observés entre certaines constructions (schlupf).

La densité résidentielle est de 15 à 18 logements/ha.

Les constructions sont des maisons individuelles, des collectifs, des corps de ferme. Leur gabarit varie entre R+C et R+1+C (rez-de-chaussée avec combles et rez-de-chaussée avec un étage et des combles).

On y recense de nombreuses maisons traditionnelles à colombages. Les toitures sont à deux pans avec parfois des demi-croupes. Quelques porches sont également présents.



Rue du Général de Gaulle et rue du Maréchal Leclerc



Front bâti le long de la rue du Général de Gaulle



Maisons avec façades à colombages rue du Général de Gaulle, l'une avec demi-croupe



Schlupf et porche rue du Général de Gaulle



Porche rue du Maréchal Leclerc

2 – Les secteurs d'extension – habitat diffus

Les secteurs d'extension composés principalement d'un habitat dit « diffus » correspondent aux extensions urbaines du centre ancien de Duppigheim, sur les rues des Roses à l'ouest, des Jardins au sud, des Prés et de la Rivière au nord-est et rue de la Gare vers le nord. Il s'agit d'extensions qui se sont réalisées progressivement, en fonction de projets de particuliers.

Dans ces secteurs d'extension urbaine, les constructions sont généralement implantées en recul par rapport à la rue et parfois sur au moins une des limites séparatives. Par exemples :

- rue des Roses, les constructions sont implantées en recul par rapport à la rue. Ce recul est globalement compris entre 4 et 35 mètres. Les constructions sont généralement implantées sur une des limites séparatives des parcelles
- rue des Jardins, les constructions sont également implantées en recul par rapport à la rue. Ce recul est globalement compris entre 3 et 15 mètres. Par rapport aux limites séparatives latérales, le recul est compris entre 0 et 7 mètres et est le plus souvent aux alentours de 3 mètres.
- rue de la Rivière, les constructions présentent un recul par rapport à la rue de 0 à 20 mètres. Par rapport aux limites séparatives latérales des parcelles, le recul est généralement de 3 à 5 mètres.

Les reculs par rapport à la rue sont donc plus ou moins importants selon les secteurs et les implantations par rapport aux limites séparatives sont très diverses. Ces caractéristiques forment un espace bâti moins structuré que dans le centre ancien, avec un tissu urbain plus « aéré » et des espaces verts plus présents.

La densité résidentielle sur ces secteurs est d'environ 14 à 15 logements/ha.

Les constructions sont principalement des maisons individuelles mais l'on y retrouve quelques collectifs et maisons mitoyennes. Leur gabarit varie entre R+C, R+1+C et R+2 (rez-de-chaussée et deux étages). Les toitures sont à deux pans (avec parfois des demi-croupes) ou à quatre pans. Les gabarits et les caractéristiques architecturales sont également plus hétérogènes sur ces secteurs d'extension que dans le centre ancien.



Tissu urbain « aéré », rue des Jardins, avec habitat collectif et individuel, toitures à deux pans avec et sans demi-croupes et toitures à quatre pans



Maisons de type R+C avec sous-sol surélevé, toitures à deux pans, rue des Roses

3 – Les secteurs d'extension – opérations d'ensemble

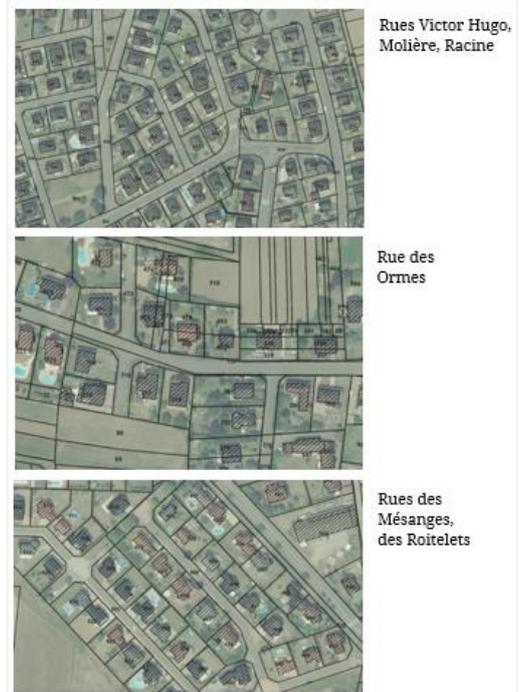
Les secteurs d'extension urbaine sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble sont les secteurs résidentiels les plus récents sur la commune et sont situés au nord du village, au-delà du Bras d'Altorf et de part et d'autre de la rue de la Gare.

Dans ces secteurs, les constructions sont implantées en recul par rapport à la rue et aux limites séparatives des parcelles. Les implantations sont homogènes par secteurs de lotissement. Par exemples :

- rues Victor Hugo, Molière et Racine, les constructions sont implantées avec un recul par rapport à la rue d'environ 3 mètres. Par rapport aux limites séparatives latérales, le recul des constructions est de 2 à 3 mètres.
- rue des Ormes, le recul par rapport à la rue est de 4 à 8 mètres, tandis que le recul par rapport aux limites séparatives latérales est de 3 à 6 mètres.
- rues des Mésanges et des Roitelets, les reculs par rapport à la rue sont compris entre 4 et 5 mètres. Par rapport aux limites séparatives, les constructions sont généralement implantées sur une des limites ou avec un recul d'environ 3 mètres.

La densité résidentielle est d'environ 15 à 16 logements/ha.

Les constructions sont principalement des maisons individuelles mais l'on y retrouve quelques collectifs et maisons accolées par le garage. Leur gabarit est généralement de type R+1+C. Les toitures sont à deux ou quatre pans.



Tissu urbain « aéré », rue Victor Hugo et rue des Ormes, avec maisons de type R+C et R+1+C avec ou sans sous-sol surélevé, toitures à deux et quatre pans

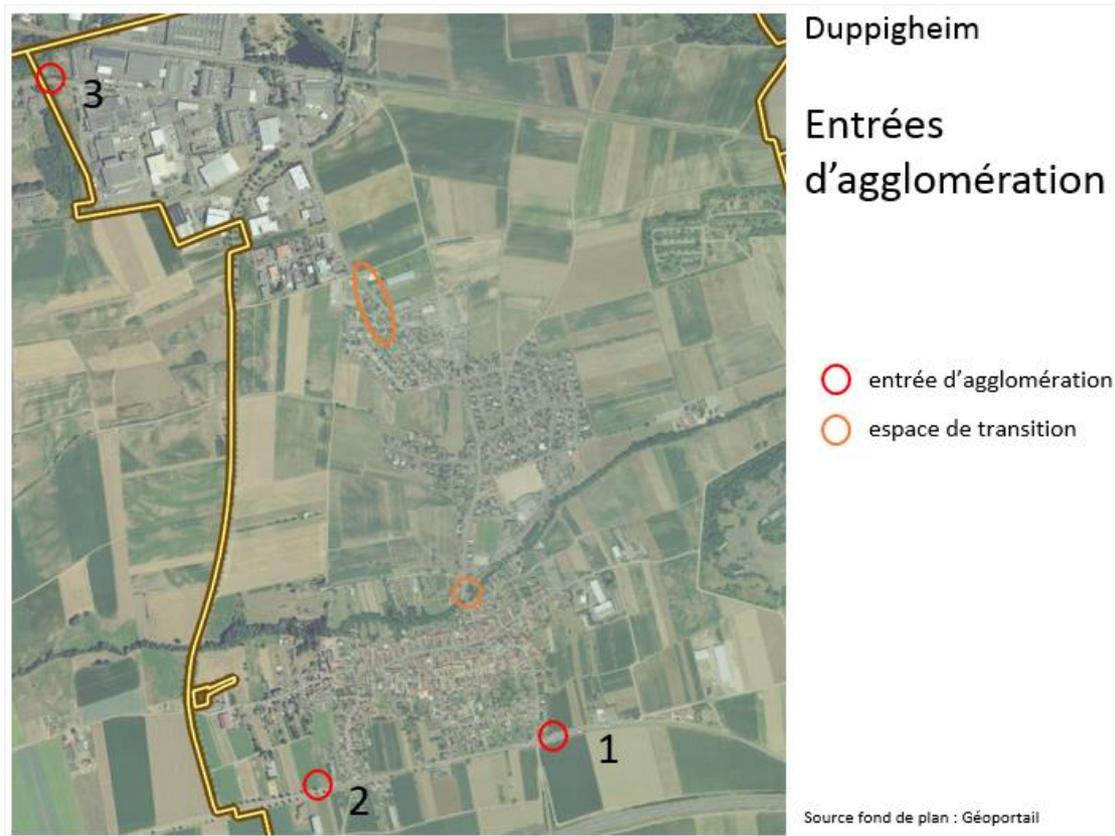


Habitat collectif rue de la Gare

Les entrées d'agglomération et les espaces de transition urbaine

L'on distingue trois entrées d'agglomération à Duppigheim :

- 1) route de Schirmeck en provenance de Strasbourg, au sud-est du village
- 2) route de Schirmeck en provenance de Duttlenheim, au sud-ouest du village
- 3) rue Jean Prêcheur, en provenance de Duttlenheim, en entrée du parc d'activités de la Plaine de la Bruche, au nord-ouest du territoire communal



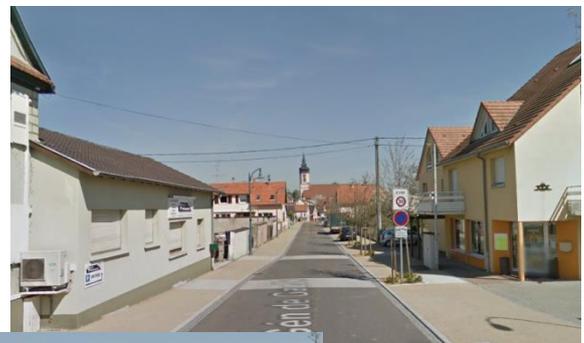
1) L'entrée au sud-est du village, sur la route de Schirmeck ou RD392, présente la particularité de ne pas constituer une véritable entrée sur le village et notamment le centre ancien. Elle est située sur un axe de passage et est marquée par la présence d'une chicane et d'un terre-plein central pavé séparant les deux voies de circulation, qui dynamisent la perspective visuelle en supprimant l'effet rectiligne de la voie. Ces aménagements ont également une portée sécuritaire en favorisant la réduction de la vitesse des véhicules, notamment à l'approche du carrefour entre la route de Schirmeck et la rue de la Chapelle. Le champ visuel porte à l'horizon sur les reliefs et est accompagné par des espaces agricoles ouverts sur la gauche de la chaussée et sur des espaces plus structurés à droite de la chaussée composés d'une construction et de végétations. Cette frange végétalisée à droite de la chaussée rend le village peu perceptible depuis cette entrée d'agglomération.



2) L'entrée au sud-ouest du village, sur la route de Schirmeck ou RD392, présente également la particularité de ne pas constituer une véritable entrée sur le village. Elle est située sur un axe de passage et est accompagnée d'un alignement d'arbres. Contrairement à la première entrée d'agglomération, la voie routière est rectiligne et le champ visuel est plus structuré, avec des constructions visibles de part et d'autre de la voie. Un peu en amont de cette entrée, quelques habitations du village sont perceptibles à gauche de la chaussée ainsi que le clocher de l'église qui constitue un point de repère. Cependant, les espaces bâtis sont, dans leur majorité, très peu perceptibles en raison de la présence d'une frange arborée formant un espace de transition entre le village et l'espace agricole.



Il est à noter que juste après cette entrée d'agglomération, se trouve l'intersection entre la RD392 et la rue du Général de Gaulle menant au centre du village. Au début de la rue du Général de Gaulle, le champ visuel se concentre vers le clocher de l'église qui apparaît comme un point de repère. Cette perspective est accompagnée d'un front bâti structuré en second plan tandis que l'espace bâti est plus « ouvert » au premier plan (transition entre le secteur du centre ancien et le secteur d'extension sous forme d'habitat diffus).



3) L'entrée au nord-ouest est située dans le parc d'activités de la Plaine de la Bruche et marque le passage entre la rue Denis Papin à Duttlenheim et la rue Jean Prêcheur à Duppigheim. A cet endroit, l'espace est arboré et rend peu perceptible les vastes bâtiments d'activités présents juste derrière.



On peut également identifier deux entrées intermédiaires ou espaces de transition :

- Entre la zone artisanale et les secteurs résidentiels : il s'agit d'un espace de transition formant à la fois une entrée sur la zone artisanale et sur les secteurs résidentiels, dont une partie est confondue, avec des activités d'un côté de la rue de la Gare et des habitations de l'autre côté.

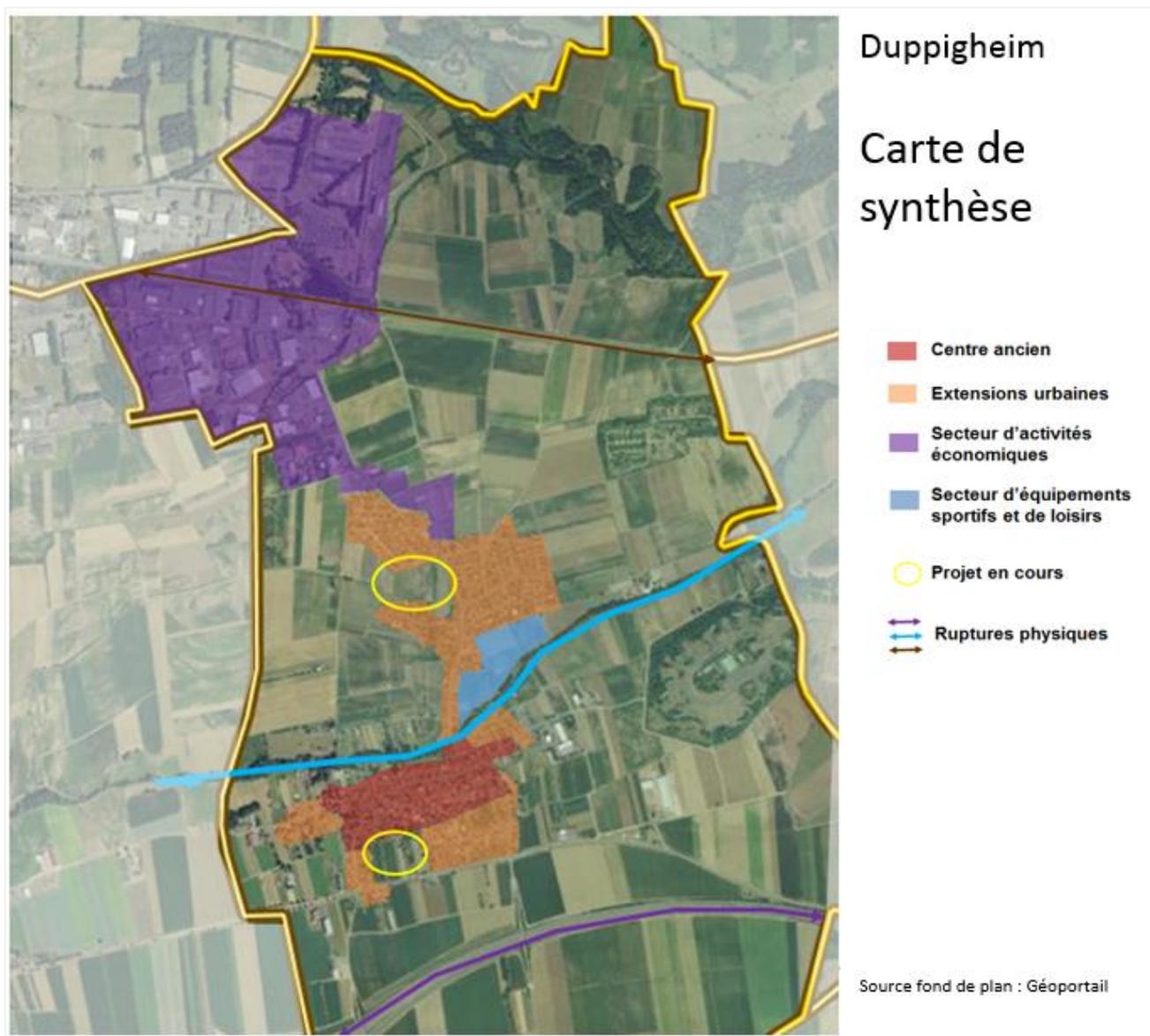


- Entre la plaine des sports et le centre ancien avec le franchissement du Bras d'Altorf : cet espace forme une entrée sur le centre ancien du village avec un effet d'entonnoir lié au franchissement du cours d'eau.



Carte de synthèse du développement urbain

A partir des années 1970-1980, le village de Duppigheim s'est étendu vers le nord. Aujourd'hui, il présente une morphologie particulière comportant trois parties distinctes : le centre ancien au sud du cours d'eau, les extensions urbaines résidentielles au nord du cours d'eau et la zone d'activités économiques à l'extrémité nord du territoire. La zone de loisirs apparaît comme un point central et constitue un élément de transition/d'articulation et de lien urbain et social entre les deux parties du village.



Précisions concernant la légende :

- Secteur d'activités économiques = Parc d'activité de la plaine de la Bruche et zone artisanale
- Secteur d'équipements sportifs et de loisirs = plaine des sports en cours de réaménagement
- Projets en cours : Les Platanes au nord et Le Dorfgraben au sud
- Ruptures physiques : l'autoroute au sud, le cours d'eau Altorf au centre et la voie ferrée au nord
- Franchissement du cours d'eau : franchissement peu aisé et lien limité entre le nord et le sud du village en termes de déplacements

14- CONSOMMATION FONCIERE DE 2007 A 2017

Progression de l'urbanisation ces dix dernières années

Il s'agit d'étudier la consommation foncière qui s'est opérée sur la commune entre 2007 et 2017. Cette analyse est fondée sur les données transmises par la municipalité de Duppigheim issues du registre des permis de construire.

- Surface et usage du foncier

La consommation foncière à Duppigheim représente une superficie totale de 9,0 ha dont 1,4 ha destinés à l'habitat, 4,7 ha destinés à l'activité économique (hors agricole) et 2,9 ha destinés à l'activité agricole.

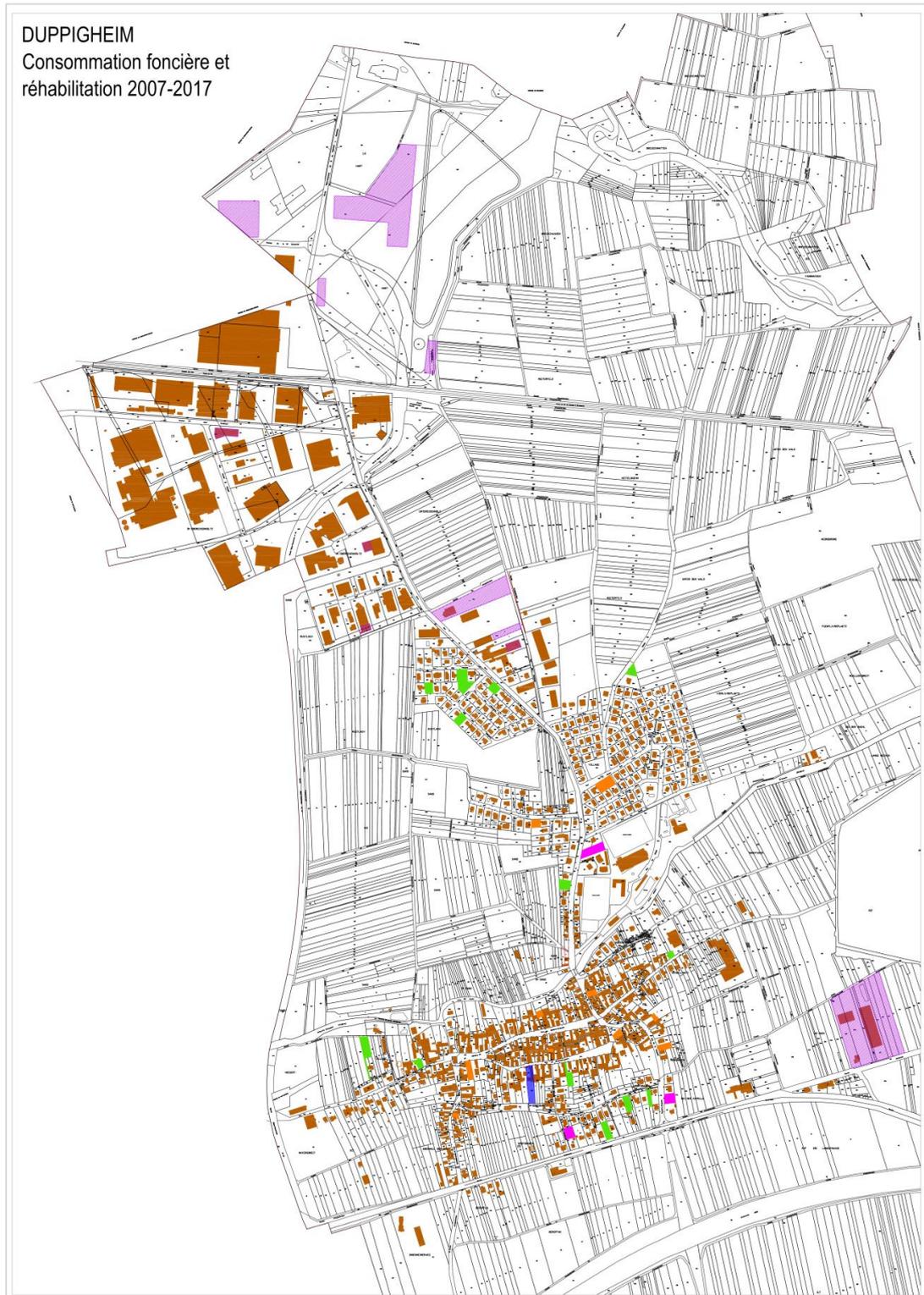
Usage du foncier consommé	Superficie consommée	Part de la consommation foncière	Constructions
Habitations	1,4 ha	16 %	29 logements
Equipements	0,0 ha	-	-
Activités non agricoles	4,7 ha	52 %	ZA et rue de la Gare
Activités agricoles	2,9 ha	32 %	Hangar de stockage
Total	9,0 ha	100 %	-

Sur les 29 nouvelles constructions à usage d'habitation, 14 sont des logements individuels, 8 des logements intermédiaires et 7 des logements collectifs.

La densité résidentielle moyenne réalisée au cours des dix dernières années est de 21 logements/ha.

Il est à noter que 30 logements (23 collectifs et 7 individuels) ont également été créés par une opération de réhabilitation-rénovation portant à 59 le nombre total de logements créés à Duppigheim entre 2007 et 2017. La réalisation de logements en renouvellement urbain représente donc un peu plus de la moitié des logements produits sur la commune au cours des dix dernières années.



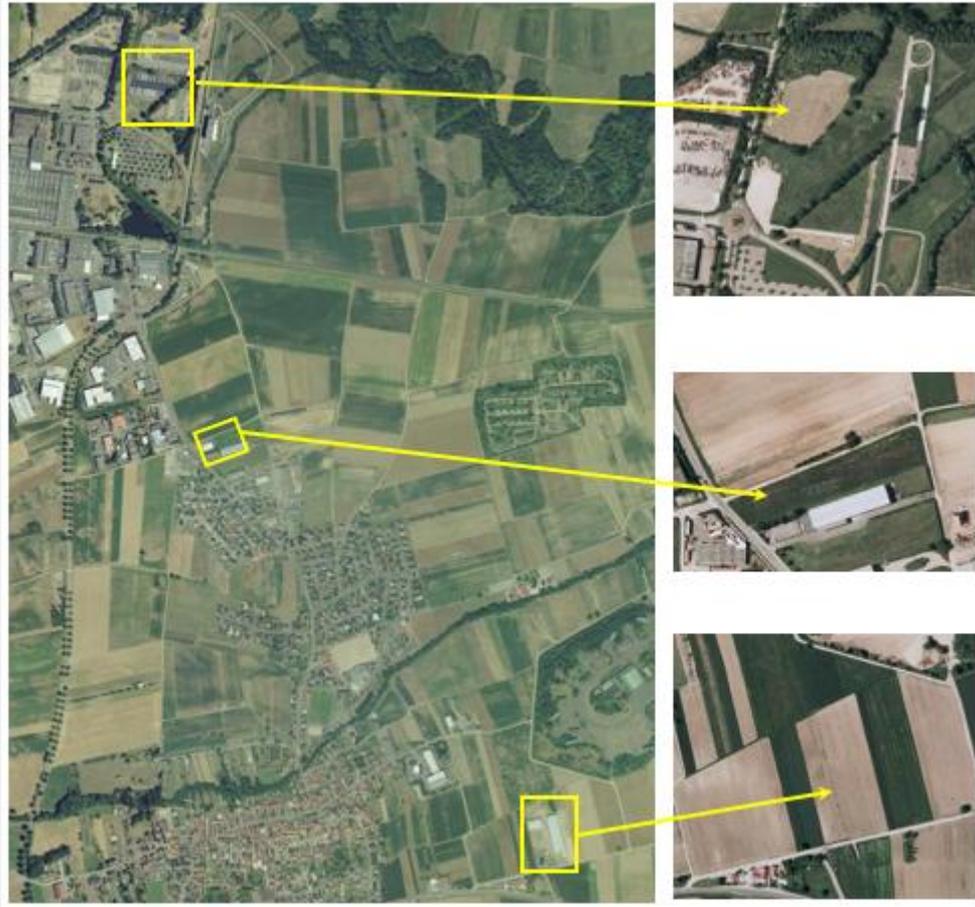


-  Parcelle concernée par une nouvelle construction (habitat individuel)
-  Parcelle concernée par une nouvelle construction (habitat intermédiaire)
-  Parcelle concernée par une nouvelle construction (habitat collectif)
-  Parcelle concernée par une nouvelle construction (activité économique)
-  Réhabilitation-rénovation

Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Au cours des dix dernières années, la consommation foncière en extension a représenté 6,3 ha, correspondant à la consommation de terres agricoles (Cf. ci-dessous image aérienne actuelle / images aériennes 2005-2010).

Sur ces 6,3 ha consommés, 2,9 ha correspondent à de l'urbanisation à vocation d'activité agricole et 3,4 ha à de l'urbanisation à vocation d'activité économique (hors agricole).





Besoins répertoriés en matière d'aménagement de l'espace :

Eviter le mitage des espaces agricoles et naturels

Permettre la mise en œuvre des projets des Platanes et du Dorfgraben

Eviter la poursuite de l'urbanisation au sud de la RD392

Gérer l'interface entre secteurs résidentiels et secteurs d'activités économiques

Favoriser le renouvellement urbain

Améliorer la densité résidentielle moyenne au sein des secteurs d'habitat

15- POTENTIEL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

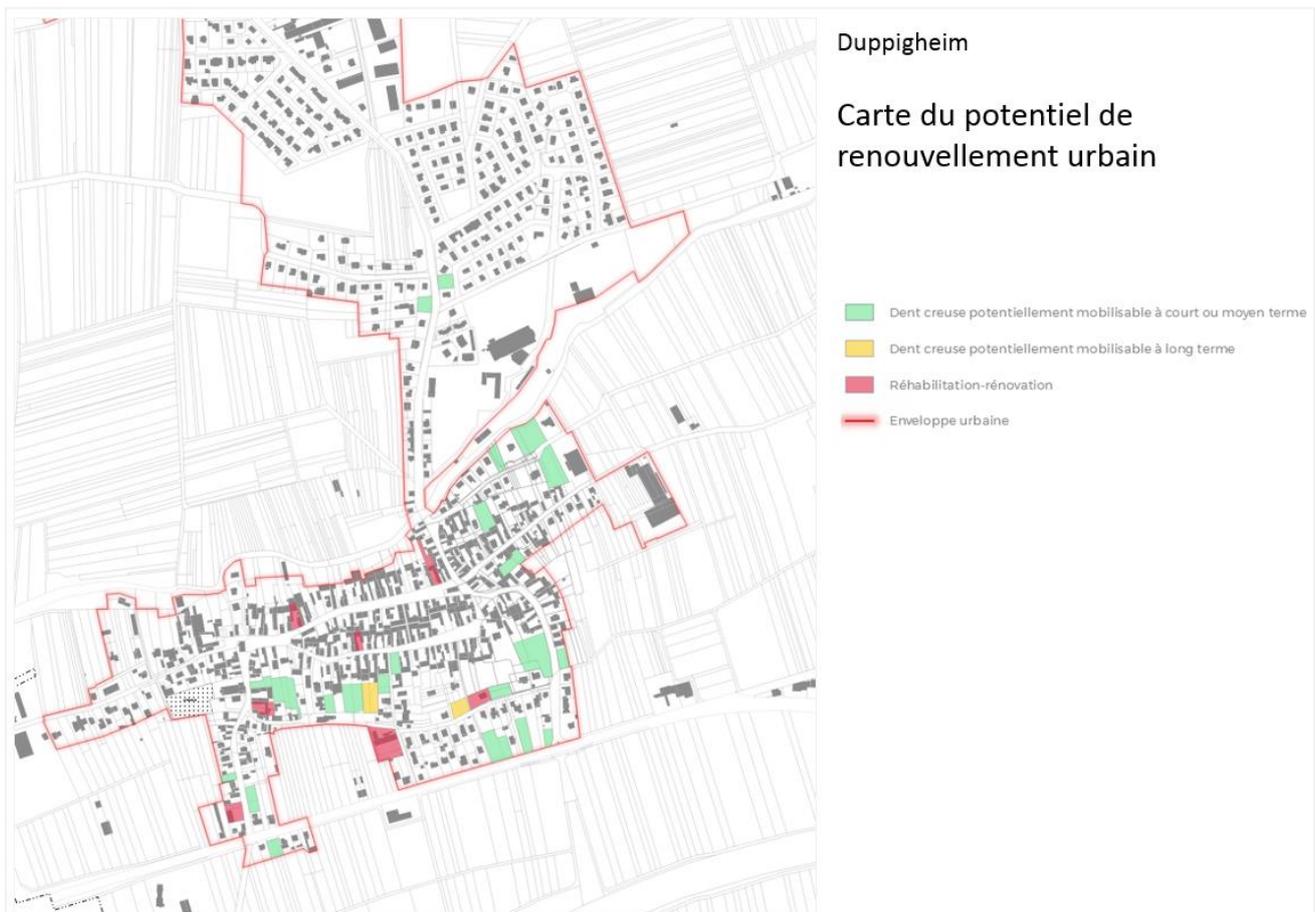
Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis existants

Espaces bâtis à vocation résidentielle

A l'intérieur de l'enveloppe urbaine du village (espace bâti continu actuel), certaines parcelles présentent un potentiel de mutabilité à court ou à long terme. Il s'agit de dents creuses (terrains non bâtis à l'intérieur du tissu urbain) pouvant potentiellement accueillir de nouvelles constructions et de terrains déjà bâtis présentant un potentiel d'évolution (réhabilitation-rénovation). Cet inventaire a été réalisé en concertation avec la municipalité de Duppigheim.

La mobilisation de ces espaces peut permettre la création de nouveaux logements à l'intérieur du village, sans consommer de foncier en extension. Ce relevé de terrains ne préjuge toutefois pas de la volonté des propriétaires de vendre ou de faire bâtir, il constitue simplement un potentiel théorique de production de logements pris en compte dans le cadre du PLU afin de modérer la surface à mobiliser par ailleurs en extension urbaine pour la production de nouveaux logements.

- Le potentiel de réhabilitation-rénovation représente une surface brute de 0,65 ha.
- Les dents creuses potentiellement mobilisables à court/moyen terme représentent une surface brute de 2,40 ha.
- Les dents creuses potentiellement mobilisables à long terme représentent une surface brute de 0,20 ha.



Méthodologie

L'inventaire des dents creuses ci-avant illustre les espaces actuellement non bâtis situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine du village. Il représente les dents creuses potentiellement mobilisables, après concertation avec la municipalité de Duppigheim. Les espaces libres restants qui n'ont pas été identifiés comme dents creuses mobilisables sont en réalité déjà urbanisés ou en cours d'urbanisation, ou ont éventuellement une autre vocation, comme précisé ci-dessous.





- **Calcul du taux de comblement des dents creuses :**

DONNEES :

Consommation foncière 2007-2017 pour l'habitat = 1,4 ha

Potentiel foncier en dents creuses brut (mobilisable à court-moyen terme, soit à l'échéance du présent PLU) = 2,40 ha

La surface de 0,20 ha potentiellement urbanisable à long terme n'est pas prise en compte ici car son éventuelle mobilisation dépasse l'échéance du présent PLU. Elle ne présente donc pas un véritable potentiel de création de logements à l'horizon 2035.

CALCULS :

$$1,4 + 2,4 = 3,8$$

$$1,4 / 3,8 \times 100 = 37 \% \text{ (taux de comblement), soit un taux de rétention foncière estimé à 63\%}.$$

Au cours des dix dernières années, le rythme de comblement de dents creuses à Duppigheim a été « moyen », avec un taux de comblement de 37% des espaces intra-urbains. Sur les dents creuses restantes identifiées, on peut estimer que le rythme de comblement sera similaire à celui observé ces dernières années sur la commune, c'est pourquoi, ce taux est appliqué à l'horizon 2035 (Cf. calcul de la surface nette ci-dessous).

- **Surface nette potentiellement mobilisable à l'horizon 2035 :**

DONNEES : Taux de comblement = 37 % Potentiel foncier en dents creuses brut = 2,40 ha

CALCULS : $2,40 \times 37 / 100 = 0,88$ ha

Sur les 2,40 ha bruts relevés au sein de l'enveloppe urbaine du village, on peut estimer que 0,88 ha devraient être urbanisés à l'horizon 2035. Cela représente la création de 18 logements, pouvant potentiellement accueillir 38 habitants.

- **Synthèse du potentiel d'urbanisation en dents creuses :**

Potentiel foncier en dents creuses	
Surface urbanisable brute	2,40 ha
Surface urbanisable avec taux de rétention foncière*	0,88 ha
Nombre de nouveaux logements possibles (densité de 21 logements/ha**)	18

* Rétention foncière de 60% sur la surface brute, identique à celle observée sur la commune ces dix dernières années

** Densité résidentielle moyenne observée ces dix dernières années sur la commune

- **Potentiel de réhabilitation-rénovation :**

Pour le potentiel de réhabilitation-rénovation, la rétention foncière est relativement faible au regard des opérations menées au sein du village ces dernières années. Si l'on prend en compte le potentiel total (0,65 ha) alors on peut envisager la réalisation d'environ 14 logements ($0,65 \times 21 = 14$).

- **Conclusion sur le potentiel en renouvellement urbain**

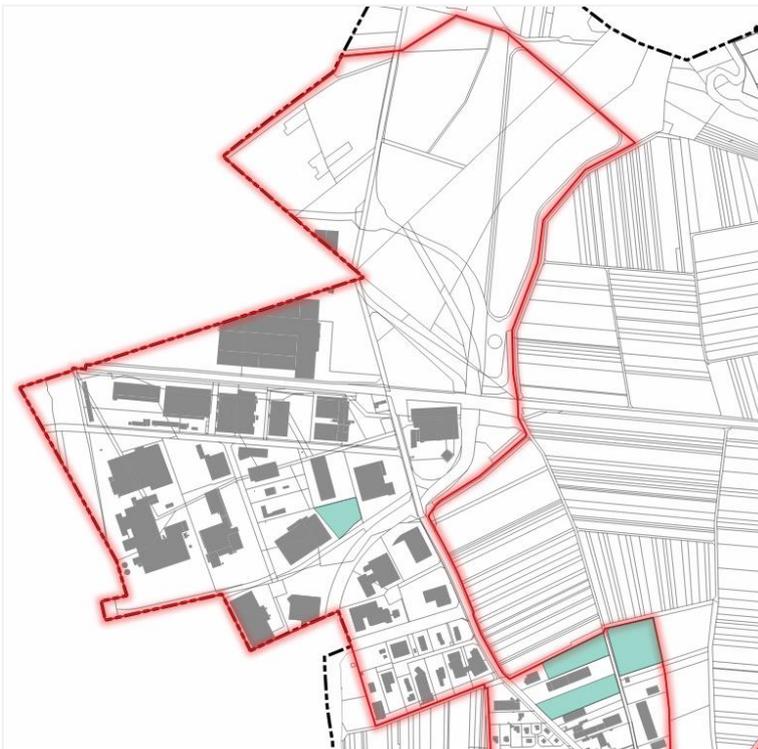
A Duppigheim, il est donc possible d'envisager la création de 32 logements dans le cadre du renouvellement urbain à l'horizon 2035, dont 18 par comblement de dents creuses et 14 par opérations de réhabilitations-rénovations.

Espaces bâtis à vocation d'activité économique

Au sein de la zone artisanale : 2,1 ha

Au sein de la zone industrielle : 0,4 ha

La mobilisation de ces espaces dépend toutefois des propriétés foncières. Les projets de développement identifiés pour certaines entreprises locales ne correspondent pas aux terrains disponibles, qui appartiennent à d'autres entreprises.





16- BESOINS FONCIERS EN EXTENSION A L'HORIZON 2035

1) Le nombre de logements

Le nombre de logements à prévoir est déterminé par rapport à l'objectif démographique et au phénomène de desserrement des ménages.

- a) L'objectif démographique est de 1 921 habitants à l'horizon 2035, soit 355 habitants supplémentaires par rapport à 2014. En considérant une taille moyenne des ménages estimée à 2,1 en 2035 à Duppigheim, le besoin est de 169 logements.

CALCULS : $1921 - 1566 = 355$

$355 / 2,1 = 169$

- b) La taille moyenne des ménages à Duppigheim en 2014 est de 2,4. Au cours des quinze dernières années, elle est passée de 2,9 à 2,4. En prenant en compte ce phénomène structurel de desserrement des ménages, elle peut être estimée à 2,1 à l'horizon 2035 selon un rythme de desserrement similaire à celui observé ces dernières années sur la commune. Ceci engendre un besoin de 96 nouveaux logements. Cf. calculs ci-dessous.

DONNEES : Résidences principales en 2014 : 650

Population en 2014 : 1 566

Taille des ménages en 2035 : 2,1

CALCULS : Desserrement : $650 \times 2,1 = 1365$

Personnes en moins : $1566 - 1365 = 201$

Logements à construire : $201 / 2,1 = 96$

Le nombre total de logements à produire est donc de 265.

$(169 + 96 = 265)$.

2) Le projet des Platanes

Le lotissement des Platanes est déjà en cours d'aménagement. Le permis d'aménager a été délivré et les travaux ont débuté en 2018. Il s'agit donc de déduire le nombre de logements déjà en cours de réalisation au sein de ce secteur : soit environ 110 logements.

Le projet de PLU doit donc permettre la réalisation de 155 logements à l'horizon 2035.

$(265 - 110 = 155)$.

3) Le potentiel de renouvellement urbain

Sur les 155 logements à réaliser à l'horizon 2035, 32 peuvent être envisagés dans le cadre du renouvellement urbain : 18 par comblement de dents creuses et 14 par réhabilitations-rénovations. Cf. précisions ci-dessous.

Comblement des dents creuses et réhabilitations-rénovations

Comme indiqué précédemment, le potentiel d'urbanisation en dents creuses représente 18 logements et le potentiel de réhabilitation-rénovation représente 14 logements.

Remise sur le marché de logements vacants

Le taux de logements vacants est actuellement de 5,6% à Duppigheim. Un taux compris entre 5% et 6% représente un marché immobilier relativement fluide. Le nombre de logements vacants sur la commune n'est donc pas en excès, il n'est pas nécessaire d'envisager la remise sur le marché de certains d'entre eux.



4) Le besoin foncier en extension

En considérant la réalisation de 32 logements en renouvellement urbain, il reste donc 123 logements à réaliser en extension de l'enveloppe urbaine existante ($155 - 32 = 123$).

En respectant une densité résidentielle moyenne de **30 logements/ha** (comme prescrit par le SCoT pour les pôles relais tels que Duppigheim) la surface à mobiliser en extension de l'enveloppe urbaine existante pour réaliser les 123 logements est de 4,1 ha.

Synthèse	
Nombre total de logements à produire	155 logements
A réaliser en renouvellement urbain	32 logements
A réaliser en extension	123 logements
Surface à mobiliser pour réaliser les logements en extension	4,1 ha





GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Est : **Thibaud De Bonn**

06 88 04 08 85

thibaud.debonn@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr